

**COLLECTIVITÉ  
EUROPÉENNE  
D'ALSACE**

---

**Réunion  
du  
2 janvier 2021**

---

**DELIBERATIONS**

M. LE TALLEC  
Doyen d'âge

M. BIERRY  
Président de séance

## COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Réunion du 2 janvier 2021

### Délibérations

*(La séance est ouverte à 9 heures 15 sous la présidence de  
M. LE TALLEC, doyen d'âge).*

**Présidence de M. LE TALLEC, doyen d'âge**

**puis**

**Présidence de M. BIERRY, Président de séance**

\*\*\*

### **Présents :**

M. ADRIAN, Mme ALFANO, M. BAUER, M. BERTRAND, Mme BEY, M. BIERRY, M. BIHL, Mme BOHN, Mme BUFFET, M. BURGER, M. CAHN, M. CARBIENER, M. COUCHOT, M. DEBES, Mme DELATTRE, M. DELMOND, Mme DIETRICH, Mme DILIGENT, Mme DOLLINGER, Mme DREXLER, M. ELKOUBY, M. ERBS, Mme ESCHLIMANN, M. FERRARI, M. FISCHER, Mme GRAEF-ECKERT, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, M. HAGENBACH, M. HEINTZ, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, M. HOERLE, Mme HOLDERITH, M. HOMMEL, M. JANDER, Mme JEANPERT, Mme JENN, Mme JUNG, Mme JURDANT-PFEIFFER, Mme KALTENBACH-ERNST, Mme KEMPF, Mme KLINKERT, Mme KOCHERT, M. LE TALLEC, Mme LEHMANN, Mme LUTENBACHER, Mme MARAJO-GUTHMULLER, Mme MARTIN, M. MATT, M. MAURER, Mme MEHLEN-VETTER, M. MEYER, Mme MILLION, Mme MORITZ, Mme MULLER, M. MULLER, Mme MULLER-BRONN, M. MUNCK, M. OEHLER, Mme ORLANDI, Mme PAGLIARULO, Mme PFERSDORFF, Mme RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. SCHULTZ, M. SENE, M. STRAUMANN, M. SUBLON, Mme THOMAS, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT, M. WITH, M. WOLF, Mme WOLFHUGEL, M. ZAEGEL.

### **Excusé(s) avec pouvoir :**

-Mme Catherine GREIGERT, (pouvoir à M. Marcel BAUER)

### **Absent(s)**

-Mme Françoise BUFFET,

### **OUVERTURE ET APPEL NOMINAL**

**M. LE DOYEN** – Je vous remercie de votre collaboration. Il est 9 heures 15. Je vais donc avoir l'honneur et le plaisir, en tant que Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace au titre de doyen d'âge, d'ouvrir cette séance en vue de l'élection de son Président. Sans plus attendre, je vais demander à la secrétaire de séance, Mme Nadine HOLDERITH, qui est la benjamine de l'Assemblée, de venir me rejoindre pour procéder aux différents éléments du vote. Merci, Nadine. Nous allons procéder, dans l'ordre alphabétique, à l'appel des différents membres.

Avant de démarrer, je vais rappeler les dispositions suivantes. Suivant la réglementation spécifique en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le Conseil départemental peut valablement délibérer si le tiers de ses membres en exercice est présent – ce qui est apparemment le cas. Si cette condition n'était pas remplie, la réunion se tiendrait de plein droit trois jours plus tard. Un conseiller d'Alsace peut recevoir deux délégations de vote de deux autres conseillers d'Alsace s'il le souhaite.

Je donne la parole à Nadine HOLDERITH pour l'appel.

**Mme HOLDERITH** – Merci beaucoup, M. le Président. Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, permettez-moi avant de procéder à l'appel de vous souhaiter à chacune et chacun d'entre vous une très belle et heureuse année 2021.

*Mme HOLDERITH procède à l'appel nominal.*

**M. LE DOYEN** – Je souhaiterais que les conseillers qui bavardent se mettent à leur place, de façon à ce que nous puissions poursuivre sereinement l'ordre du jour. Nous constatons que le quorum est atteint, avec la présence d'au-moins 27 conseillers – il y en a largement plus.

## **ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE**

**M. LE DOYEN** – Je me permets à ce stade de prononcer quelques mots d'accueil. Je vous remercie de votre écoute.

Chers collègues, chers amis, vous me voyez très honoré, en ce jour solennel de renaissance institutionnelle de l'Alsace, de présider notre nouvelle Assemblée pour cette séance inaugurale, à Colmar, même si cet honneur ne me revient qu'au titre de la doyennerie et non d'un quelconque mérite exceptionnel. Les Alsaciens l'ont fortement désirée. La Collectivité européenne d'Alsace est née. Ce désir d'Alsace se matérialise aujourd'hui de façon formelle. Cette collectivité nous rassemble, nous toutes et tous, jusqu'ici conseillers départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, devenus conseillers d'Alsace, comme cela est formulé expressément dans la loi Alsace du 2 août 2019. En tant que conseillers d'Alsace, nous mesurons la tâche qui nous incombe de faire vivre cette nouvelle collectivité avec ses compétences élargies au service des Alsaciennes et des Alsaciens. Nous le ferons dans un souci constant de proximité et de solidarité, car c'est notre ADN, d'efficacité, comme nous l'avons prouvé dans le passé dans nos départements respectifs, mais aussi d'équité territoriale, sans laquelle rien de constructif ne pourra se faire et nous y veillerons. Lourde tâche, noble tâche que celle de répondre aux attentes légitimes de nos concitoyens, chers conseillers d'Alsace. Nous pouvons nous montrer fiers de la mission qui nous est confiée. Elle nous engage et nous oblige, et je vous sais tous prêts à relever ce défi. Lors de cette séance plénière historique, je vous sais au rendez-vous des attentes, que la renaissance de l'Alsace suscite également chez nos voisins allemands et suisses en termes de développement de coopération transfrontalière, économique, sociale, culturelle ou même sanitaire par les temps qui courent. Aujourd'hui, je peux dire ma fierté d'être à vos côtés. Je vous dis ma fierté d'ouvrir officiellement cette séance. *Ça redémarre, chez nous. On est de nouveau là. (En alsacien.)*

*Applaudissements.*

Nous allons maintenant, sans délai, procéder à l'élection du Président de la Collectivité. Je me permets de vous rappeler les dispositions électorales suivantes. Le Président est élu au

scrutin secret à la majorité absolue des membres du Conseil départemental, soit 41 voix, jusqu'à la prochaine séance publique d'installation de la nouvelle Assemblée départementale, à l'issue des prochaines élections cantonales. Si cette élection n'est pas acquise après les deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative des membres du Conseil départemental. En cas d'égalité des votes, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge. Conformément au droit commun, les bulletins blanc et nul ne sont pas pris en compte dans les suffrages exprimés. Je me permets de vous le rappeler. Il n'est pas nécessaire d'être candidat à la présidence pour être élu, ni d'avoir recueilli des suffrages aux deux premiers tours pour être élu au troisième. En application de l'article L2122-4 du code général des collectivités territoriales, les fonctions de maire étant incompatibles avec l'exercice des fonctions de président de la Collectivité européenne d'Alsace, tout maire élu président de la Collectivité européenne d'Alsace cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. Il s'agissait des éléments que je souhaitais vous lire.

Je peux préciser tout de suite, même si cela ne sera pas nécessaire, qu'aucun débat ne peut avoir lieu sous la présidence du doyen d'âge. C'est dans ce contexte que nous allons maintenant effectuer l'appel à candidature. Les personnes qui souhaitent présenter un candidat à cette élection peuvent le faire.

**M. WITH** – M. le Président, j'ai l'honneur de proposer la candidature de Frédéric BIERRY.

**M. LE DOYEN** – Très bien, merci. Y a-t-il d'autres propositions de candidature ? Je pense que nous avons effectué les éléments protocolaires. Je déclare donc le scrutin ouvert. Je me permets de rappeler – cela fait toujours partie des textes – qu'aucune prise de parole n'est tolérée pendant toute la durée du scrutin. Nous allons démarrer.

**Mme HOLDERITH** – Mes chers collègues, nous allons donc procéder aux opérations de vote. Je vais vous appeler par ordre alphabétique de canton. Le matériel de vote est à votre disposition. Vous serez accompagnés, et je tiens à remercier l'ensemble des services présents et qui nous permettent d'effectuer ce vote ce matin.

*Il est procédé au scrutin.*

**M. LE DOYEN** – Comme vous avez pu le constater, le premier tour du scrutin est clos. L'urne arrive et nous allons procéder à la suite. Nous allons d'abord compter.

*Il est procédé au dépouillement du scrutin.*

Nous comptabilisons 79 votants. Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vais vous donner le résultat définitif du scrutin. Nombre d'enveloppes : 79. Nombre de bulletins blanc : 4. Au premier tour de l'élection, M. Frédéric BIERRY obtient 75 suffrages. Le minimum étant de 41, il est largement élu.

*Applaudissements soutenus. Les élus sont debout.*

J'invite le Président à venir me rejoindre pour prendre ma place. Je remercie les services de l'Assemblée de la qualité du travail qui a permis la parfaite organisation de ce vote. Merci.

*Applaudissements.*

## **COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**M. LE PRÉSIDENT** – Je n'ai pas le droit de faire de discours tout de suite. Il convient d'attendre encore un moment. En tout cas, merci du fond du cœur à toutes et à tous pour votre confiance, mais j'y reviendrai tout à l'heure. Nous avons certaines opérations à faire avant une suspension de séance.

### **CD-2020-1-1-02 - Détermination de la composition de la Commission permanente et élection de ses membres**

*M. le Président, rapporteur*

Nous devons prendre une décision immédiatement. Il s'agit de procéder à la détermination de la composition de la Commission permanente. Conformément aux dispositions des articles L3122-2, L3122-4 et L3122-5 du code général des collectivités territoriales, les règles applicables sont les suivantes. La Commission permanente est composée du Président et de quinze vice-présidents maximum. Aussitôt après l'élection du Président, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace fixe le nombre des vice-présidents et des autres membres de la Commission permanente.

Je vous propose, comme nous l'avons fait précédemment dans nos deux collectivités respectives, que l'ensemble des élus soient membres de la Commission permanente et, préalablement à ces membres (soixante-quatre sièges), quinze sièges de vice-présidents. Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Je vous propose de mettre aux voix cette proposition d'intégrer tous les élus dans la Commission permanente et les quinze sièges de vice-présidents en premier. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil départemental,*

- Vu l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,*
- Vu les articles L 3122-4 et L 3122-5 du Code général des collectivités territoriales,*
- Vu la loi n°2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,*
- Vu l'ordonnance n° 2020-1304 du 28 octobre 2020 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la création de la Collectivité européenne d'Alsace,*
- Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,*
- Vu le décret n° 2019-142 du 27 février 2019 portant regroupement des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,*
- Vu le rapport des Présidents des Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,*

*Après en avoir délibéré,*

*Décide, à l'unanimité, de fixer, comme suit, la composition de la Commission permanente :*

*Outre le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, membre de droit,  
15 postes de Vice-présidents  
64 postes d'autres membres*

*Adopté à l'unanimité*

*Tous les conseillers d'Alsace sont présents à l'exception de*

*Excusée avec pouvoir :*

*-Mme Catherine GREIGERT, (pouvoir à M. Marcel BAUER)*

*Absente : Mme Françoise BUFFET*

**M. LE PRÉSIDENT** – Je vous informe d'un point d'organisation. Lors des votes, je vous demande de garder les mains levées un peu plus longtemps, parce que nous retrouvons une collectivité avec un nombre d'élus un peu plus important et pour que toute l'équipe de l'administration, que je remercie, puisse avoir le temps de faire les décomptes.

Pendant la suspension de séance à laquelle nous allons procéder, je vous rappelle les règles suivantes. Chaque conseiller d'Alsace peut présenter une liste de candidats, même incomplète, mais nul ne peut figurer sur plus d'une liste. Afin de garantir la parité, chacune des listes devra présenter alternativement un candidat de chaque sexe. Le sexe du candidat en tête de liste est sans lien avec le sexe du Président élu. Les quinze premiers noms de la liste sont les vice-présidents. Si, à l'expiration du délai d'une heure, une seule liste complète des candidats a été déposée, les différents sièges de la Commission permanente seront alors pourvus immédiatement dans l'ordre de la liste, les vice-présidents prenant rang dans l'ordre de la liste, puis les autres membres de la Commission permanente. Si plusieurs listes sont déposées dans le délai imparti, il sera alors procédé à l'élection des membres de la Commission permanente au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Vous avez une heure pour préparer cette liste ou pour échanger et profiter d'un petit moment de calme ou de détente. Je vous informe que ceux qui souhaiteraient constituer une liste bénéficient de la possibilité d'utiliser les salles de réunion : au rez-de-jardin, salle Europe pour les membres de la majorité, au deuxième étage, salle Schweitzer et Katz, et au troisième étage, salle 317. Elles sont réservées aux conseillers pour assurer la confidentialité de leurs échanges. Pour préserver cette confidentialité, aucun échange ne pourra avoir lieu en salle de l'Assemblée pendant cette suspension.

Je vous propose une suspension de séance d'une heure. Nous nous retrouverons donc à 11 heures 15 pour la reprise de notre séance. Merci beaucoup.

*La séance est suspendue à 10 heures 16.*

*La séance reprend à 11 heures 17.*

**M. LE PRÉSIDENT** – Chers collègues, je vous propose de reprendre. Nous avons prévu 11 heures 15 ; il est 11 heures 17. Je constate qu'il n'y a eu qu'un seul dépôt de liste de candidatures aux différents postes de la Commission permanente à pourvoir. Je vais donc en donner lecture. Elle commence par les quinze vice-présidents.

Premier vice-président : Rémy WITH, en charge des dynamiques et des équilibres territoriaux et des mobilités. Deuxième vice-présidente : Isabelle DOLLINGER, en charge du territoire Nord Alsace (Haguenau, Wissembourg) et du service public alsacien. Troisième vice-président : Pierre BIHL, en charge du territoire Centre Alsace. Quatrième vice-présidente : Pascale JURDANT-PFEIFFER, en charge de l'excellence éducative et de l'accompagnement des familles. Cinquième vice-président : Rémi BERTRAND, en charge de l'Europe, des terres transfrontalières rhénanes et du bilinguisme. Sixième vice-présidente : Lara MILLION, en charge de l'efficacité financière et de la performance administrative. Septième vice-président : Éric STRAUMANN, en charge du territoire de la

région de Colmar. Huitième vice-présidente : Catherine GRAEF-ECKERT, en charge de l'attractivité économique et de la transition énergétique et écologique. Neuvième vice-président : Jean-Philippe MAURER, en charge du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Dixième vice-présidente : Pascale SCHMIDIGER, en charge de l'insertion, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté. Onzième vice-président : Nicolas JANDER, en charge du territoire Sud Alsace (Saint-Louis, Sundgau, Thur-Doller). Douzième vice-présidente : Michèle ESCHLIMANN, en charge du territoire Ouest Alsace (Saverne, Molsheim). Treizième vice-président : Étienne BURGER, en charge de la santé, de l'alimentation et des ressources humaines. Quatorzième vice-présidente : Bernadette GROFF, en charge du patrimoine et du rayonnement touristique et culturel alsacien. Quinzième vice-président : Marc MUNCK, en charge du territoire de l'agglomération de Mulhouse.

Les autres membres de la Commission permanente seront installés par ordre alphabétique et par alternance, femme, homme : Alfano ALFANO, Daniel ADRIAN, Françoise BEY, Marcel BAUER, Patricia BOHN, Mathieu CAHN, Françoise BUFFET, Thierry CARBIENER, Cécile DELATTRE, Alain COUCHOT, Martine DIETRICH, Vincent DEBES, Danielle DILIGENT, Max DELMOND, Sabine DREXLER, Éric ELKOUBY, Catherine GREIGERT, André ERBS, Émilie HELDERLE, Pascal FERRARI, Nadine HOLDERITH, Bernard FISCHER, Chantal JEANPERT, Alain GRAPP, Fatima JENN, Michel HABIG, Martine JUNG, Vincent HAGENBACH, Nathalie KALTENBACH-ERNST, Paul HEINTZ, Suzanne KEMPF, Yves HEMEDINGER, Brigitte KLINKERT, Jean-Louis HOERLE, Stéphanie KOCHERT, Denis HOMMEL, Marie-Paule LEHMANN, Yves LE TALLEC, Annick LUTENBACHER, Nicolas MATT, Nathalie MARAJOGUTHMULLER, Philippe MEYER, Monique MARTIN, Lucien MULLER, Josiane MEHLENVETTER, Serge OEHLER, Christine MORITZ, Marc SCHITTLY, Betty MULLER, Denis SHULTZ, Laurence MULLER-BRONN, Marc SENE, Fabienne ORLANDI, Yves SUBLON, Karine PAGLIARULO, Philippe TRIMAILLE, Françoise PERSDORFF, Pierre VOGT, Catherine RAPP, Étienne WOLF, Nicole THOMAS, Sébastien ZAEGEL, Marie-France VALLAT et Christiane WOLFHUGEL.

Vous êtes officiellement installés dans la Commission permanente.

Je propose d'abord aux quatre premiers vice-présidents de me rejoindre. Je me sens un peu seul et j'ai besoin de cette équipe rapprochée pour démarrer mon discours. Puisque nous sommes éloignés, je vais enlever mon masque, si vous le permettez, pour pouvoir m'exprimer un peu plus longuement.

Mme la Ministre, Mme la Préfète de Région, M. le Préfet du Haut-Rhin, Mesdames et Messieurs les parlementaires et collègues élus, chers collègues conseillères et conseillers d'Alsace,

Je vous remercie de la confiance que vous me témoignez en m'élisant comme le capitaine de notre équipe. Cela m'émeut et je mesure que cela est une très grosse responsabilité qui m'engage. Cette confiance, plus que dans l'homme, c'est dans le projet que vous la placez. Un projet, une ambition : celle de servir avec passion, le bien commun des alsaciens, l'intérêt général, et d'accompagner chaque bassin de vie qui forge l'Alsace et qui font notre fierté.

En ces temps d'incertitudes sociétales, nous devons être rapidement en capacité d'apporter des certitudes à nos concitoyens. La première étant de leur montrer rapidement que la Collectivité européenne d'Alsace s'inscrit dans leur quotidien, qu'elle est à leur côté et capable de répondre à leurs attentes.

La nouvelle Collectivité européenne d'Alsace est née du refus d'une loi stupide, la loi NOTRe, qui a fait disparaître notre région historique, l'Alsace. Une grande majorité des Alsaciens a refusé ce diktat. Ils l'ont manifesté à raison dès 2014. Ils l'ont rappelé à chaque fois qu'ils ont été interrogés sur le sujet.

Depuis six ans, nous n'avons jamais cessé, mes chers collègues, de dénoncer cette situation, et nous avons collectivement travaillé inlassablement au rassemblement de l'Alsace. Nous avons porté haut et fort la reconnaissance républicaine de l'Alsace. Nous avons vécu des moments de fortes tensions où nous avons le sentiment de ne pas être entendus. Auxquels ont succédé des moments d'échanges plus constructifs qui ont abouti aux accords de Matignon, puis à la loi Alsace, qui ont montré que notre cause commune était juste.

Sans cette solidarité collective des élus, les relais des parlementaires, des forces associatives et économiques qui se sont résolument engagés à nos côtés ; sans l'écoute attentive des préfets d'Alsace, qui se sont succédés – Jean-Luc MARX, dont le rapport relevait le « désir d'Alsace », le Préfet du Haut-Rhin, M. TOUVET, Mme Josiane CHEVALIER qui a levé et lève encore de nombreux obstacles qui pourraient entraver notre démarche – je la vois derrière les photographes, photographes et journalistes que j'ai omis de saluer dans mes propos ; je vous prie de m'en excuser et je vous remercie de votre présence – ; sans la prise de conscience, aussi, de la justesse du combat alsacien, par le Président de la République Emmanuel MACRON, le Premier ministre Édouard PHILIPPE et Mme la Ministre Jacqueline GOURAULT, nous n'aurions pas pu redonner à l'Alsace son identité institutionnelle dans ce délai.

Quand j'ai affirmé en septembre 2016, lors de la rentrée politique du Département du Bas-Rhin, que nous retrouverions une Alsace institutionnelle, beaucoup étaient enthousiastes, mais peu y croyaient ; peu croyaient dans notre capacité à y arriver réellement. Finalement, l'annonce s'est vérifiée. Nous l'avons fait parce que nous avons su successivement, avec Éric STRAUMANN, puis avec Brigitte KLINKERT, puis avec Rémy WITH, nous serrer les coudes et faire preuve d'une détermination à toute épreuve. Je voudrais vous remercier tous les trois, très sincèrement, ainsi que nos présidents de groupe, Philippe MEYER, Pierre BIHL, loyaux et engagés au quotidien. Merci Philippe, pour toutes ces années d'implication au Département et à mes côtés ; j'y suis très sensible. Merci à vous toutes et vous tous, chers collègues conseillers départementaux, qui avez porté cette démarche. Sans vous, nous n'aurions pas pu créer les conditions d'une Alsace unie et réunie.

Ce moment est donc particulièrement solennel. Avec l'appui des 6 000 agents aujourd'hui réunis, qui n'ont pas ménagé leur peine pour préparer l'échéance et assurer la coordination des équipes et des services, et du Cabinet (je pense bien sûr à Myriam STENGER, à Jérémy BROGLIN, à Stéphanie TACHON, à Laurent DARLEY), les 80 conseillers d'Alsace vont désormais incarner la Collectivité européenne d'Alsace.

Ensemble, nous allons écrire un nouveau chapitre de l'Alsace institutionnelle. C'est une collectivité territoriale d'un genre nouveau, qui récupère bien sûr les compétences des deux anciens départements, mais qui élargit aussi son pouvoir d'agir avec des compétences supplémentaires (vous les connaissez : transfrontalier, routes nationales, bilinguisme, activité de proximité). Avec mes vous, mes chers collègues conseillers d'Alsace, nous allons aussi faire vivre, sans tarder, un nouveau modèle d'organisation territoriale et de gouvernance, un modèle qui rapproche l'action publique des territoires et donne plus de pouvoir de décision au plus près des habitants et de la société civile.

Je veux transmettre un message aux Alsaciens : leurs interlocuteurs privilégiés demain, dans de nombreux actes de leur vie quotidienne comme dans la dynamique de leur bassin de vie, ce sont les binômes conseillers d'Alsace dans leur canton respectif, en lien bien sûr avec leurs élus municipaux ; c'est vous, qui constituez le noyau dur de cette équipe d'Alsace.

Nous mettrons tout en œuvre pour que les Alsaciens soient au cœur de la Collectivité européenne d'Alsace. Prendre soin, considérer et assurer l'épanouissement de chaque



citoyen : c'est cela notre ligne de conduite. Pour ce faire, nous renforcerons encore nos liens avec les habitants, en organisant un service public alsacien sur mesure dont je vous propose qu'il soit piloté par Isabelle DOLLINGER. Ce service public alsacien devra être plus proche, plus humain, plus simple. La débureaucratization, vous le savez, est un enjeu fort pour nous. Un service public alsacien qui s'attache à satisfaire les besoins des habitants, des entreprises, des associations, en partenariat avec les collectivités locales et l'État. Un service public qui accompagne les parcours individuels pour donner des perspectives d'avenir à chacun et particulièrement à notre jeunesse en souffrance pendant cette crise. Un service public alsacien qui met l'utilisateur au cœur des décisions.

Nous renforcerons encore notre lien avec les habitants en pilotant l'action publique à l'échelle de sept bassins de vie, du sud au nord de l'Alsace, garantissant des expertises de terrain dans les projets à construire. La Collectivité européenne d'Alsace sera émancipatrice des territoires qui la composent. Un principe fort : la nouvelle territorialité est fondée sur la règle intangible de l'équité des territoires et de leur véritable représentation démocratique au sein de l'exécutif par l'entremise de sept vice-présidents de territoires d'Alsace qui animeront les commissions territoriales ad hoc. Je souhaiterais, cher Rémy, en tant que Premier vice-président, que tu puisses être le garant de cette équité et des dynamiques territoriales. Je sais que cela te tient particulièrement à cœur.

Nous renforcerons également notre lien avec les habitants, en améliorant notre capacité d'écoute des citoyens et des forces vives, grâce à la création d'un Conseil de développement qui pourrait se déployer à plusieurs échelles, en synergie avec ceux des agglomérations et des PETR. Nous ne devons pas hésiter à prendre le pouls des habitants sur les enjeux de la société et à articuler en conséquence nos politiques publiques. La démocratie d'implication sera un enjeu majeur pour réenchanter la citoyenneté.

Tout en honorant le contrat que nous avons passé avec le Pays en obtenant le retour de l'Alsace, nous continuerons à agir en première ligne pour répondre à la crise polymorphe de la Covid et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger les plus exposés, les plus fragiles.

Nous porterons également notre regard vers l'avenir, nous monterons encore en gamme nos politiques publiques et relèverons les défis des transitions digitales, énergétiques, climatiques, démographiques, démocratiques. Dieu sait qu'elles sont nombreuses.

C'est une ère nouvelle post-traumatique qu'il nous faut penser et construire. Je sais pouvoir compter sur les huit vice-présidents thématiques qui seront proposés à nos suffrages, accompagnés des élus en responsabilité sur des missions fortes, pour se saisir des challenges tels que l'excellence éducative, le soutien des familles à tous les âges de la vie, la santé, l'alimentation, le sport, l'attractivité économique, le rayonnement culturel et touristique malmenés par la Covid, l'insertion, l'habitat et la lutte contre la pauvreté.

Beaucoup nous interpellent sur les économies financières à venir. Je veux rappeler à ceux qui formulent légitimement ces attentes, que les élus des deux collectivités d'Alsace, aujourd'hui conseillers d'Alsace, ont prouvé pendant leur mandat qu'ils ont su gérer de manière rigoureuse les dépenses publiques, la forte baisse de la dette – chère Lara et cher Bernard en témoignent. Le respect de l'argent public et du contribuable est dans notre ADN. Nous continuerons bien sûr à appliquer les mêmes principes.

Si la Collectivité européenne doit protéger les Alsaciens face aux coups durs, et mettre l'Alsace à l'abri des pénuries ou des aléas sanitaires ou environnementaux, elle doit également permettre de placer l'Alsace au premier plan national. Avec près de 2 millions d'habitants, près de 2 milliards de budget, nous intégrons le cercle des collectivités les plus importantes de France. C'est une opportunité pour afficher à l'échelle nationale, à l'échelle internationale, les couleurs de l'Alsace, son potentiel entrepreneurial. Faire rayonner notre Alsace, c'est créer les conditions d'une dynamique économique positive potentiellement

créatrice d'emplois.

En inscrivant résolument notre action à l'échelle transfrontalière, nous ancrerons l'Alsace comme l'une des locomotives économiques de notre Pays. La destinée alsacienne est européenne, l'avenir de l'Alsace est européen, tout comme l'avenir de l'Europe passe par l'Alsace.

L'Alsace se doit d'être au rendez-vous historique d'une Europe qui garantit des droits et nous prémunit des crises de demain, d'une Europe qui protège nos concitoyens, d'une Europe qui délivre un nouveau message d'espoir, alors que nos vies ont été heurtées par la crise en cours.

Le réenchèvement de l'idéal européen passe par des projets d'envergure, comme la Life Valley, que portera la Collectivité européenne d'Alsace. Il s'agit avec nos voisins allemands et suisses de créer les contours d'un espace dédié à la vie, sa préservation, au respect du vivant, dans le Rhin supérieur, en s'appuyant sur deux piliers : celui de l'expertise médicale et pharmaceutique et celui de l'environnement. Par essence terre de résilience, l'Alsace initiera cet ambitieux projet de développement économique transfrontalier et marqueur territorial fort qui fédérera des deux côtés du Rhin, dans un vaste mouvement d'adhésion citoyenne, avec en perspective une destinée commune encore plus forte.

La Collectivité européenne d'Alsace est un puissant moteur de changement. Elle est le laboratoire, le prototype territorial d'une nouvelle génération de collectivité aux pouvoirs élargis par une différenciation pertinente.

L'acte que nous posons donc aujourd'hui est essentiel. Mais le temps de la reconquête de la reconnaissance institutionnelle de l'Alsace ne s'arrêtera pas là. Nous nous saisirons de toutes les opportunités pour récupérer des compétences et renforcer notre capacité, nos droits et nos moyens d'agir, pour améliorer la qualité, coûts et efficacité des services attendus par nos concitoyens.

La loi 4D prochaine et la loi Autonomie doivent nous permettre de concrétiser des demandes de différenciation et d'expérimentation supplémentaires. Je compte bien sûr beaucoup sur Brigitte KLINKERT, Mme la Ministre, et les parlementaires pour transformer ces perspectives en réalités concrètes. Il me semble d'ailleurs que la première compétence stratégique que nous devrions obtenir est celle de la santé publique, domaine dans lequel nous sommes déjà en partie en compétence et fortement impliqués. Nous mobilisons déjà collectivement plus de 500 millions d'euros par an et près de 200 agents de la Collectivité européenne d'Alsace sur ces volets.

J'aime le répéter : la Collectivité européenne n'est pas une fin en soi ; elle n'est que le début d'une merveilleuse aventure. Cette aventure porte un nom qui sonne délicieusement à nos oreilles : Alsace.

Chères conseillères et chers conseillers d'Alsace – puisque c'est ainsi que nous pouvons être nommés désormais –, je vous remercie chaleureusement pour votre engagement dans cette aventure, avec le courage, la conviction, l'implication qui vous caractérisent. Les Alsaciens aujourd'hui nous regardent. Ils sont dans l'attente, ils ont besoin de nous. Et je sais que notre équipe sera au rendez-vous. Je vous remercie.

*Applaudissements soutenus.*

Je vous propose une petite interruption de séance, parce que Mme la Préfète a souhaité pouvoir s'exprimer. Au regard de la qualité des liens qui nous unissent et du travail que nous portons ensemble en matière de sphère publique, je vous propose, Mme la Préfète, de me rejoindre et de vous exprimer. Je n'ai pas encore le plaisir de bien connaître le Préfet du Haut-Rhin, mais ce sera avec beaucoup de plaisir que je le rencontrerai. J'ai pris

l'habitude de travailler avec Mme la Préfète depuis son arrivée avec beaucoup de bonheur.

*La séance est suspendue à 11 heures 44.*

*La séance reprend à 11 heures 57.*

**M. LE PRÉSIDENT** – Je vous propose de rouvrir la séance. Mes chers collègues, nous sommes dans une séance un peu particulière aujourd'hui, un peu bouleversée par la solennité qu'elle revêt. Je vais enlever mon masque, parce que c'est vraiment trop compliqué.

Je voulais vous indiquer qu'il y a eu des déclarations formelles de constitution de plusieurs groupes politiques. Trois groupes ont été ainsi présentés : le groupe Uni pour l'Alsace, de 60 membres ; le groupe UDI et indépendants, de 13 membres ; le groupe Socialistes pour une Alsace de progrès, de 6 membres. Je remercie les collègues élus. J'ai déjà eu l'occasion de le dire à certains d'entre vous : j'aurai à cœur que les groupes puissent avoir des capacités d'expression, que la démocratie au sein de ce magnifique hémicycle puisse être particulièrement développée et renforcée, et que toutes les sensibilités politiques de notre collectivité puissent s'exprimer.

Aujourd'hui, nous sommes dans un contexte un peu particulier. Je vous demanderais, si vous en êtes d'accord, chers collègues, que l'expression se fasse à la fin de notre séance. Nous allons passer un certain nombre de rapports d'ordre plutôt formel. Ensuite, bien évidemment, l'expression sera libre, avant de conclure cette séance particulière.

## **DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS**

**M. LE PRÉSIDENT** – Je vous propose de passer maintenant à la lecture de la charte de l' élu local.

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. 2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier. 3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. 4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins. 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions. 6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné. 7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Il est important de lire cette charte de l' élu local, mais je sais que nous avons ici des élus engagés, qui travaillent honnêtement, sérieusement et sincèrement au service de leurs habitants, de leur territoire. Je sais très bien que pour vous, ce qui a été dit-là était une évidence. Il n'y a pas de vote officiel ; c'est simplement une prise en compte de cette charte.

**CD-2020-1-1-03 - Délégations consenties au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace**

*M. le Président, rapporteur*

Nous passons ensuite aux délégations consenties au Président de la Collectivité européenne d'Alsace. C'est un rapport dont vous avez été destinataires, qui a pour objet de donner un certain nombre de délégations dans certains domaines. Je suis persuadé que vous l'avez lu avec une attention toute particulière. Est-ce qu'il y a des commentaires à formuler ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil départemental,*

- Vu les articles L 3121-22, L 3211-2, L 3221-10-1, L 3221-11, L 3221-12 et L 3221-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,*
- Vu la loi n°2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,*
- Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,*
- Vu l'ordonnance n° 2020-1304 du 28 octobre 2020 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la création de la Collectivité européenne d'Alsace,*
- Vu le décret n°2019-142 du 27 février 2019 portant regroupement des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,*
- Vu le rapport des Présidents des Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,*

*Après en avoir délibéré,*

- approuve la liste des délégations de compétences accordées au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, pour la durée de son mandat, telles qu'elles figurent en annexe à la présente délibération,*
- approuve la périodicité et les modalités minimales selon lesquelles le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace rendra compte de l'exercice de ces délégations, comme précisées dans le document ci-annexé.*

*Adopté à l'unanimité*

*Tous les conseillers d'Alsace sont présents à l'exception de*

*Excusée avec pouvoir :*

*-Mme Catherine GREIGERT, (pouvoir à M. Marcel BAUER)*

*Absente : Mme Françoise BUFFET*

**CD-2020-1-1-04 - Délégations consenties à la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace**

*M. le Président, rapporteur*

Nous passons au rapport suivant. Ce sont les délégations consenties à la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace. Un certain nombre de délégations ont été présentées, en application de l'article L3211-2 du code général des collectivités territoriales. Y a-t-il des attentes ou des remarques ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil départemental,*

- Vu les articles L3121-22, L. 3211-1, et L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,*
- Vu la loi n°2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,*
- Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,*
- Vu l'ordonnance n° 2020-1304 du 28 octobre 2020 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la création de la Collectivité européenne d'Alsace,*
- Vu le décret n°2019-142 du 27 février 2019 portant regroupement des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,*
- Vu le rapport des Présidents des Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,*

*Après en avoir délibéré,*

- *Approuve la liste des délégations de compétence accordées à la Commission permanente, telle qu'elle figure en annexe à la présente délibération.*

*Adopté à l'unanimité*

*Tous les conseillers d'Alsace sont présents à l'exception de*

*Excusée avec pouvoir :*

*-Mme Catherine GREIGERT, (pouvoir à M. Marcel BAUER)*

*Absente : Mme Françoise BUFFET*

**CD-2020-1-1-05 - Commissions du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace**

*M. le Président, rapporteur*

Nous passons aux commissions du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace. Je voudrais vous redonner la liste de ces commissions, en vous rappelant qu'il y aura huit commissions thématiques et des commissions territoriales. Les commissions thématiques sont les suivantes : Commission des dynamiques et des équilibres territoriaux, et des mobilités ; Commission de l'excellence éducative et de l'accompagnement des familles ; Commission de l'attractivité économique et de la transition énergétique et écologique ; Commission de l'Europe, des terres transfrontalières rhénanes et du bilinguisme ; Commission de l'insertion, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté ; Commission du patrimoine et du rayonnement touristique et culturel alsacien ; Commission de la santé et de l'alimentation ; Commission de l'efficacité financière et de la performance administrative. Les vice-présidents en responsabilité, dans les commissions territoriales ou thématiques, présideront ces commissions. Ils seront ensuite accompagnés de vice-présidents délégués de commission, sujet que nous évoquerons le 15 janvier prochain, en plénière, ce qui nous permettra encore d'affiner quelques éléments tous ensemble. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Pardon. Merci Rémy de me rappeler qu'il y a par ailleurs sept commissions territoriales – je l'ai dit tout à l'heure dans mon discours, mais je le répète – : Commission Nord Alsace (Haguenau Wissembourg) ; Commission Ouest Alsace (Saverne Molsheim) ; Commission Eurométropole de Strasbourg ; Commission Centre Alsace ; Commission région de Colmar ; Commission agglomération de Mulhouse ; Commission Sud Alsace (Saint-Louis, Sundgau, Thur-Doller). C'est l'occasion pour moi de dire qu'il existe un beau symbole pour notre collectivité réunie : la Commission territoriale Centre Alsace, présidée par Pierre, chevauchera le Landgraben – ou le fera disparaître, je

ne sais pas quel est le terme à utiliser ; je te laisserai le soin d'utiliser le bon terme. Je suis très fier qu'à travers cette Commission territoriale, nous consacrons encore plus cette volonté de lien et de dépassement des limites administratives. Merci Pierre. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil départemental,*

- Vu l'article L 3121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la formation des Commissions et à la désignation de leurs membres,*
- Vu l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,*
- Vu la loi n°2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,*
- Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,*
- Vu l'ordonnance n° 2020-1304 du 28 octobre 2020 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la création de la Collectivité européenne d'Alsace,*
- Vu le décret n°2019-142 du 27 février 2019 portant regroupement des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,*
- Vu le rapport des Présidents des Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,*

*Après en avoir délibéré,*

- *Fixe à 15 le nombre des Commissions du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à raison de : 8 Commissions thématiques et 7 Commissions territoriales.*

*Adopté à l'unanimité*

*Tous les conseillers d'Alsace sont présents à l'exception de*

*Excusée avec pouvoir :*

*-Mme Catherine GREIGERT, (pouvoir à M. Marcel BAUER)*

*Absente : Mme Françoise BUFFET*

**CD-2020-1-1-06 - Élection des membres de la Commission d'appel d'offre du jury de concours et de la Commission de délégation de service public**

*M. le Président, rapporteur*

Nous passons à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offre du jury de concours et de la Commission de délégation de service public. Je souhaiterais que soient membres titulaires de cette Commission d'appel d'offre, si vous en êtes d'accord : Pierre VOGT, avec Marc MUNCK comme suppléant ; André ERBS, avec Sébastien ZAEGEL comme suppléant ; Nicole THOMAS, avec Étienne BURGER comme suppléant ; Marie-France VALLAT, avec Bernadette GROFF comme suppléante ; Françoise BEY, avec Nadine KEMPF comme suppléante. Je propose donc de donner la délégation que j'ai pour la Commission d'appel d'offre à Lucien MULLER. Je sais qu'il a beaucoup œuvré en matière de Commission et qu'il est reconnu pour ses compétences et son implication en matière d'appel d'offre. Dieu sait que c'est fastidieux. Je le remercie vraiment de bien vouloir prendre en responsabilité ce travail. Pascale JURDANT-PFEIFFER, qui l'a fait dans le Département du Bas-Rhin, mesure l'implication que cela justifie. Merci Lucien. Vous aurez constaté qu'à travers les personnes choisies, nous avons respecté aussi les différentes sensibilités de notre Collectivité, qui seront par conséquent représentées. Les membres de cette

Commission d'appel d'offre feront partie aussi du jury de concours et auront ce travail complémentaire à mener. Je propose que les membres de la Commission de délégation de service public soient les mêmes personnes que ceux de la Commission d'appel d'offre. Mais la présidence de l'Assemblée de la délégation des services publics sera confiée à Isabelle DOLLINGER, au regard de ses responsabilités en matière de service public. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce sujet ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil départemental,*

*Vu l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,*

*Vu les articles L 1411-5 et L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'article R.2162-24 du Code de la Commande Publique,*

*Vu la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace*

*Vu l'ordonnance n° 2020-1304 du 28 octobre 2020 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la création de la Collectivité européenne d'Alsace,*

*Vu le décret n° 2019-142 du 27 février 2019 portant regroupement des Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,*

*Vu le rapport des Présidents des Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,*

*Après en avoir délibéré,*

*Élit, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour siéger en tant que membres au sein de la Commission d'Appel d'Offres de la Collectivité européenne d'Alsace :*

**TITULAIRES**

- Pierre VOGT
- André ERBS
- Nicole THOMAS
- Marie-France VALLAT
- Françoise BEY

**SUPPLEANTS**

- Marc MUNCK
- Sébastien ZAEGEL
- Étienne BURGER
- Bernadette GROFF
- Nadine KEMPF

*Prend acte que les membres élus susmentionnés de la Commission d'Appel d'Offres font partie du Jury de concours de la Collectivité européenne d'Alsace,*

*Élit, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour siéger en tant que membres au sein de la Commission de Délégation de Service Public de la Collectivité européenne d'Alsace :*

**TITULAIRES**

- Pierre VOGT
- André ERBS
- Nicole THOMAS
- Marie-France VALLAT
- Françoise BEY

**SUPPLEANTS**

- Marc MUNCK
- Sébastien ZAEGEL
- Étienne BURGER
- Bernadette GROFF
- Nadine KEMPF

*Prend acte que l'exécutif de la Collectivité européenne d'Alsace ou son représentant est chargé de présider à titre permanent l'ensemble des commissions précitées.*

*Prend acte que le représentant de la Présidente ou du Président de la Commission d'Appel d'Offres, du Jury de concours et de la Commission de Délégation de Service Public est désigné par arrêté.*

*Adopté à l'unanimité*

*Tous les conseillers d'Alsace sont présents à l'exception de*

*Excusée avec pouvoir :*

*-Mme Catherine GREIGERT, (pouvoir à M. Marcel BAUER)*

*Absente : Mme Françoise BUFFET*

**CD-2020-1-1-07 - Désignation d'un conseiller d'Alsace pour représenter la Collectivité européenne d'Alsace dans les actes établis en la forme administrative par le Président du Conseil départemental**

*M. le Président, rapporteur*

Nous passons à la désignation d'un conseiller d'Alsace pour représenter la Collectivité européenne d'Alsace dans les actes établis en la forme administrative. Je propose Rémy WITH en qualité de titulaire et Pierre BIHL en qualité de suppléant. Y a-t-il des demandes d'expression ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Je vous remercie, Messieurs, de prendre cette responsabilité.

*Le Conseil départemental,*

- Vu l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,*
- Vu l'article L.1311-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,*
- Vu la loi n°2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,*
- Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,*
- Vu l'ordonnance n° 2020-1304 du 28 octobre 2020 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la création de la Collectivité européenne d'Alsace,*
- Vu Le décret n°2019-142 du 27 février 2019 portant regroupement des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,*
- Vu le rapport des Présidents des Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,*

*Après en avoir délibéré,*

- *Décide, à l'unanimité, de ne pas désigner au scrutin secret les représentants titulaire et suppléant pour représenter la Collectivité européenne d'Alsace dans les actes établis en la forme administrative par le Président du Conseil départemental.*



- Désigne M. Rémy WITH en qualité de titulaire, et M. Pierre BIHL en qualité de suppléant pour représenter la Collectivité européenne d'Alsace dans les actes établis en la forme administrative par le Président du Conseil départemental.

*Adopté à l'unanimité*

*Tous les conseillers d'Alsace sont présents à l'exception de*

*Excusée avec pouvoir :*

*-Mme Catherine GREIGERT, (pouvoir à M. Marcel BAUER)*

*Absente : Mme Françoise BUFFET*

**CD-2020-1-1-08 - Règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace**

*M. le Président, rapporteur*

Nous passons au règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace – c'est très formel, également –, conformément à l'article L3431-8 du code général des collectivités territoriales, qui fixe notamment toutes les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, et qui prévoit toutes les règles relatives à l'exécution budgétaire et comptable, et à la gestion patrimoniale. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Je vous prie de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le rapport suivant est relatif à l'exécution par anticipation du budget de la Collectivité européenne d'Alsace. Avec la création de ce jour, le vote du budget a été fixé au 15 février 2021. Nous vous proposons d'autoriser néanmoins une exécution anticipée, en application de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales et de l'ordonnance du 28 octobre 2020. Il est important de pouvoir faire des autorisations de paiement plus rapides pour ne pas fragiliser financièrement certaines structures. Il vous est donc proposé d'autoriser, avant l'adoption du budget, le vote de subventions de fonctionnement par l'attribution d'une première subvention limitée pour chaque bénéficiaire concerné à 40 % maximum du montant alloué qui lui était alloué en 2020 par délibérations prises par les deux assemblées du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, et son paiement en une seule fois. Cela simplifiera administrativement les choses et permettra aux structures concernées, dans un contexte de crise particulier, de ne pas se retrouver en difficulté. Il convient de préciser les modalités de versements d'acomptes s'agissant des contributions obligatoires et des participations statutaires. Afin d'éviter une rupture de prise en charge dans le cadre du fonds de solidarité logement, il vous est proposé d'autoriser le vote, dans leur globalité, des subventions en relevant. Enfin, s'agissant des subventions de fonctionnement relatives au fonds d'intervention culturelle et sociale et au fonds de soutien à la vie locale, il est proposé d'autoriser le vote et le versement de ces subventions dès le mois de janvier 2021 dans la limite de 25 % de l'enveloppe des crédits votés en 2020. Je pense que cela est important pour nos partenaires. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui. Mathieu, je t'en prie.

**M. CAHN** – M. le Président, mes chers collègues, ce sera une brève explication de vote au nom de notre groupe. Nous nous étions abstenus sur le dernier budget du Bas-Rhin. Nous ne connaissons pas le budget du Haut-Rhin. Nous n'avons pas encore une vision globale et complète du budget de la Collectivité européenne d'Alsace. Nous voterons pour cette décision, pour que la Collectivité européenne d'Alsace puisse commencer à fonctionner. Nous tenions à préciser que cela ne préjuge pas pour autant de notre vote sur le futur premier budget de la Collectivité européenne d'Alsace, sur lequel nous nous positionnerons après le débat d'orientations budgétaires et la présentation complète du budget. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci Mathieu pour cette explication de vote, qui est tout à fait légitime. Et merci de soutenir à travers ce vote les associations et nos partenaires qui sont en souffrance aujourd’hui. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil départemental,*

*Vu l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,*

*Vu les articles L 3431-8 et L 5217-10-8 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités d'adoption du règlement budgétaire et financier,*

*Vu la loi n°2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,*

*Vu l'ordonnance n°2020-1304 du 28 octobre 2020 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la création de la Collectivité européenne d'Alsace,*

*Vu l'ordonnance n°2020-1305 du 28 octobre 2020 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la Collectivité européenne d'Alsace,*

*Vu le rapport du Président du Conseil départemental,*

*Après en avoir délibéré,*

- *Adopte le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace joint en annexe à la présente délibération.*

*Adopté à l'unanimité*

*Tous les conseillers d'Alsace sont présents à l'exception de*

*Excusée avec pouvoir :*

*-Mme Catherine GREIGERT, (pouvoir à M. Marcel BAUER)*

*Absente : Mme Françoise BUFFET*

#### **- Dispositions financières diverses**

*M. le Président, rapporteur*

Nous passons au rapport suivant, relatif aux dispositions financières diverses. Il s'agit de reconduire les tarifs des produits encaissés dans le cadre des régies de recettes et d'instituer de nouveaux dispositifs tarifaires (location de salles, Pass culture) pour le Vaisseau et le Château du Haut-Koenigsbourg. Il s'agit de reconduire les budgets annexes dans le cadre de la Collectivité européenne d'Alsace et de m'autoriser à signer le nouveau contrat Payfip permettant aux usagers de régler par internet leurs factures dès le mois de janvier 2021, en espérant que nos lieux culturels et touristiques puissent rouvrir le plus rapidement possible. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

*Le Conseil départemental,*

*Vu l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,*

*Vu la loi n°2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,*

*Vu l'ordonnance n° 2020-1304 du 28 octobre 2020 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la création de la Collectivité européenne d'Alsace,*

- Vu l'ordonnance n° 2020-1305 du 28 octobre 2020 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables de la Collectivité européenne d'Alsace,*
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*
- Vu le décret n° 2018-689 du 1er août 2018 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne,*
- Vu le décret n° 2019-142 du 27 février 2019 portant regroupement des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,*
- Vu l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,*
- Vu le rapport des Présidents des Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,*

*Après en avoir délibéré,*

- Arrête les tarifs 2021 des produits encaissés dans le cadre des régies de recettes, conformément aux annexes 1 à 10, jointes à la présente délibération. Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er janvier 2021 sauf indications contraires y figurant.*
- Reconduit à compter du 1er janvier 2021 les budgets annexes existant précédemment dans les deux Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, avec toutes leurs caractéristiques antérieures, conformément à l'annexe n° 11 jointe à la présente délibération.*
- Approuve l'offre de paiement PayFiP/TiPi proposée par la DGFIP concernant les créances relevant du budget principal de la Collectivité européenne d'Alsace et du budget annexe de la Cité de l'Enfance.*
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer, avec la DGFIP, la convention et les deux formulaires d'adhésion joints en annexes 12, 13 et 14 à la présente délibération.*

*Adopté à l'unanimité*

*Tous les conseillers d'Alsace sont présents à l'exception de*

*Excusée avec pouvoir :*

*-Mme Catherine GREIGERT, (pouvoir à M. Marcel BAUER)*

*Absente : Mme Françoise BUFFET*

**CD-2020-1-1-11 - Indemnités des conseillers d'Alsace, frais divers et Cabinet de la présidence**

*M. le Président, rapporteur*

Nous passons au rapport relatif aux indemnités des conseillers d'Alsace, frais divers et Cabinet de la présidence. Je vous propose de fixer le taux de l'indemnité de fonction allouée par la Collectivité européenne d'Alsace à chacun de ses membres, d'approuver les modalités et conditions de prise en charge des frais de déplacement, de séjour et de formation, et d'approuver la création d'emplois de collaborateurs de Cabinet. Vous avez dû lire cela attentivement. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce point ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

*Le Conseil départemental,*

- Vu l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,*
- Vu les articles L.3123-10 à L.3123-19-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,*
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,*
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34, 110 et 136,*
- Vu la loi n°2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,*
- Vu l'ordonnance n°2020-1304 du 28 octobre 2020 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la création de la Collectivité européenne d'Alsace,*
- Vu le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 modifié relatif aux collaborateurs de Cabinet des autorités territoriales,*
- Vu le décret n°2019-142 du 27 février 2019 portant regroupement des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,*
- Vu les délibérations n° CG-2015-6-12-10 du 26 juin 2015 et CD-2018-4-12-4 du 19 octobre 2018 relatives à la création d'emplois de collaborateurs de Cabinet au sein du Département du Haut-Rhin,*
- Vu la délibération n°CD-2021-1-1-9 du 2 janvier 2021 relative à l'exécution par anticipation de la CeA,*
- Vu le rapport des Présidents des Conseils Départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,*

*Après en avoir délibéré,*

*1) Décide, en ce qui concerne le régime d'indemnisation des Conseillers d'Alsace :*

- de fixer le taux de l'indemnité de fonction à verser aux Conseillers d'Alsace à 65 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,*
- de majorer le taux de l'indemnité compte tenu des fonctions exercées :*
  - pour le Président : indemnité au maximum égale au terme de référence majorée de 45 %,*
  - pour les Vice-Présidents ayant délégation de l'exécutif : indemnité de conseiller majorée de 40 %,*
  - pour les autres membres de la Commission permanente : indemnité de conseiller majorée de 10 %,*

*Le tableau, joint en annexe à la présente délibération, récapitule l'ensemble de ces indemnités.*

- de décider que ce régime prend effet au 1er janvier 2021, à l'exception de la majoration de 40% versée aux Vice-Présidents bénéficiant d'une délégation de fonction, dont l'entrée en vigueur se fera à la date d'exercice effectif de leurs fonctions.*

*2) Décide, en ce qui concerne les modalités de prise en charge des frais de déplacements, de séjour et de formation des Conseillers d'Alsace :*

- de prendre en charge les frais de déplacement (y compris abonnements) et de séjour engagés par les Conseillers d'Alsace pour participer aux réunions du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, des Commissions (thématiques et territoriales) et Instances dont ils font partie ès-qualités ;*
- de rembourser, sur présentation de justificatifs, les frais de transport et de séjours engagés par les Conseillers d'Alsace à l'occasion de leurs déplacements nécessités par leur mandat, pour représentation de la Collectivité européenne d'Alsace ou du Président ;*

- de rembourser, sur présentation de justificatifs, au Président du Conseil d'Alsace, des frais engagés à l'occasion de missions spéciales à effectuer dans l'intérêt de la Collectivité européenne d'Alsace sur le territoire national, ainsi que dans les pays de l'Union Européenne et de la Suisse ;
- de prendre en charge les frais de déplacements et de séjours ayant trait à des mandats spéciaux effectués dans l'intérêt de la Collectivité européenne d'Alsace, confiés aux Conseillers d'Alsace par délibération de l'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace et dans les conditions fixées par la délibération ;
- de prendre en charge les frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile engagé par les Conseillers d'Alsace en raison de leur participation aux réunions mentionnées à l'article L.3123-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- de décider de prendre en charge les frais spécifiques de déplacement, d'accompagnement et d'aide technique engagés par les Conseillers d'Alsace en situation de handicap, liés à l'exercice de leur mandat ;
- de prendre en charge les frais de déplacement et de séjour engagés par les Conseillers d'Alsace pour participer aux formations ;
- de prendre en charge les frais de déplacement et d'hébergement des Conseillers d'Alsace dans les conditions et limites prévues par la réglementation relative aux agents de l'Etat ;
- de prendre en charge les frais de transports sur la base de la distance la plus courte entre la commune de résidence de l'élu et le lieu de déplacement ;
- de prendre en charge des frais de transport des Conseillers d'Alsace qui utilisent leur véhicule personnel dans le cadre de leur mandat dans les conditions suivantes :
  - en fonction de la puissance fiscale fixé par l'arrêté interministériel en vigueur du véhicule personnel utilisé ;
  - remboursement des frais de péage d'autoroute et de stationnement sur présentation de l'original de la facture ;
- d'indemniser les frais de transports en commun ainsi que les frais de taxi, de manière exceptionnelle pour de courtes distances et sur présentation de l'original des pièces justificatives, lorsque ce moyen de transport est le moins cher ou l'utilisation de transport en commun impossible ou extrêmement compliqué.

3) Décide, en ce qui concerne la création des emplois de collaborateurs de Cabinet

- de créer pour le Cabinet du Président onze emplois de collaborateurs de Cabinet ;
- d'inscrire à cet effet d'un crédit de 800 000 € au chapitre 012 code fonction 021 programme P0210005 du budget des ressources humaines, correspondant au montant maximum susceptible d'être engagé ;
- d'abroger, en conséquence, les délibérations n°CG-2015-6-12-10 du 26 juin 2015 et n°CD-2018-4-12-4 du 19 octobre 2018 relatives à la création d'emplois de collaborateurs de Cabinet du Département du Haut-Rhin.

Adopté à l'unanimité

Tous les conseillers d'Alsace sont présents à l'exception de

Excusée avec pouvoir :

-Mme Catherine GREIGERT, (pouvoir à M. Marcel BAUER)

Absente : Mme Françoise BUFFET

**M. LE PRÉSIDENT** – Nous arrivons au terme des rapports. Je remercie les équipes administratives qui se sont assurées de la bonne organisation de ce moment privilégié de construction de notre nouvelle Collectivité.

## **PRISE DE PAROLE DES CONSEILLERS**

**M. LE PRÉSIDENT** – C'est avec beaucoup de plaisir, maintenant, que je donne la parole aux collègues qui souhaitent s'exprimer, avant de clôturer cette séance. Je commence par donner la parole à Rémy WITH, avec beaucoup de plaisir et en le remerciant de la qualité du travail que nous avons réalisé ensemble ces derniers mois, et qui a été très précieux à mes yeux. Merci à toi. Rémy, tu as la parole.

**M. WITH** – Merci, Président. Mme la Ministre, Mme la Préfète du Grand-Est et du Bas-Rhin, M. le Préfet du Haut-Rhin, M. le Président du Conseil régional, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs, chers collègues, conseillers d'Alsace. Puisqu'il me revient l'honneur d'être le premier des conseillers d'Alsace à intervenir à la suite de votre élection, M. le Président, cher Frédéric, je tiens au nom de tous mes collègues à vous en féliciter très chaleureusement et à vous souhaiter pleine réussite dans cette nouvelle fonction chargée de tant d'enjeux et de tant de responsabilités.

J'en profite pour vous faire part, non seulement du respect, mais aussi de la confiance de celles et ceux qui étaient encore, avant-hier, les conseillers départementaux du Haut-Rhin, et que je me permets de représenter une dernière fois en ce moment précis. Confiance, tout d'abord, et bien évidemment en la capacité de notre nouvelle Collectivité à répondre aux attentes des Alsaciennes et des Alsaciens, en mettant à leur disposition un service public de très haute qualité. Confiance, ensuite, en votre volonté sans cesse affirmée et réaffirmée de veiller, en ce qui concerne les futures politiques de la Collectivité européenne d'Alsace, au meilleur équilibre possible entre tous les territoires, de l'extrême nord à l'extrême sud de l'Alsace. Confiance, enfin et surtout, en notre détermination partagée à faire de la proximité la principale garante de notre efficacité, car au-delà du symbole de la renaissance de l'Alsace, c'est bel et bien sur l'efficacité que nous serons très vite jugés par nos concitoyens, tant collectivement qu'individuellement.

L'organisation institutionnelle que vous nous proposez, M. le Président, va clairement dans ce sens. La désignation de vice-présidents de territoires et la création de commissions territoriales nous permettront en effet d'exercer nos missions au plus proche du terrain, en prenant en considération les projets les plus concrets de nos partenaires et les besoins les plus quotidiens de nos usagers. Vous savez combien je suis attaché à cette proximité de l'action publique. Elle était l'une des marques de fabrique de nos deux départements. Nous devons absolument tout mettre en œuvre afin qu'elle le soit encore à l'échelle de l'Alsace.

Nous devons également veiller à ce que la coopération transfrontalière reste l'un des atouts fondamentaux de la Collectivité européenne d'Alsace, et que celle-ci devienne l'interlocutrice privilégiée de nos voisins allemands et suisses. Il s'agit d'une traduction naturelle et légitime de ce droit renforcé à la différenciation que nous continuerons à revendiquer auprès des instances nationales. Car il sera indispensable pour donner à la Collectivité européenne d'Alsace la pleine mesure de ses potentiels.

Pour conclure mon propos, je souhaiterais ajouter ceci : « Lorsque deux forces sont jointes, leur efficacité est double. » Cette citation d'Isaac Newton figurait, à dessein, sur ma carte de vœux de l'an passé, de 2020. Pour 2021, c'est une phrase de Martin Luther King que j'ai choisie : « Avoir la foi, c'est monter la première marche même quand on ne voit pas tout l'escalier. » Entre les deux citations, douze mois se sont écoulés. Bien sûr, ils ont eu pour effet de nous conforter dans notre détermination à unir les forces du Bas-Rhin et du Haut-Rhin pour doubler l'efficacité de l'Alsace. Mais ils nous ont aussi enseigné l'humilité

face aux circonstances, ainsi que le pragmatisme parfois nécessaire pour les affronter. Détermination, efficacité, humilité et pragmatisme : voilà des mots qui vont très bien ensemble, car ils illustrent chacun une partie de l'âme alsacienne. Cette âme qui va inlassablement nous pousser, nous les conseillers d'Alsace, à donner le meilleur de nous-mêmes pour assurer un bel avenir à toutes les Alsaciennes et à tous les Alsaciens. Je vous remercie de votre attention.

*Applaudissements.*

**M. LE PRÉSIDENT** – La parole est à Mme la Ministre, Brigitte.

**Mme KLINKERT** – M. le Président, chers collègues. Que dire de l'émotion profonde qui étreint chacune et chacun de nous en ce jour si particulier. Nous n'avions pas le droit d'échouer, car l'Alsace ne pouvait pas disparaître. Le chemin n'a pas été simple. Il a fallu surmonter des doutes, des obstacles. Il a fallu nous réinventer, nous dépasser. Il a fallu innover. Peu croyaient à l'origine en nos chances de réussite, mais nous ne nous sommes jamais découragés. Nous avons été unis et soudés d'une manière inédite. Ces efforts n'ont pas été vains car, depuis ce 1<sup>er</sup> janvier à minuit, l'Alsace apparaît à nouveau sur les cartes de France, reconnue dans ses spécificités, mais aussi et surtout dans ses potentialités. À la croisée des chemins pour l'Alsace, mais aussi pour la France et l'Europe, nous réinventons l'action publique au service des Alsaciens, nous redonnons corps, politiquement et institutionnellement, à cette belle Alsace qui coule dans nos veines, qui irrigue le territoire de nos rêves et nourrit le champ de nos espoirs.

Dans le hall de ce bâtiment, où nous étions tout à l'heure, se trouve une peinture magnifique et déchirante de Gustave Doré : « L'Alsace meurtrie. » C'est l'héritage et le témoignage d'une période donnée de l'histoire de l'Alsace. L'héritage que nous voulons laisser de la période que nous vivons actuellement est celui de l'Alsace unie. L'Alsace unie au service des Alsaciennes et des Alsaciens. L'Alsace unie au service de la France. L'Alsace unie au service de l'Europe. Nous posons aujourd'hui la première pierre de cette Alsace unie. La naissance de la Collectivité européenne d'Alsace n'est pas l'aboutissement ; elle est le point de départ. Face à une crise sanitaire, économique et sociale inédite, nous devons collectivement, unis et soudés, répondre aux attentes légitimes des Alsaciens et faire la preuve par l'action de l'efficacité de notre territoire.

Pour certains, l'attachement à l'Alsace serait un repli. Pour nous au contraire, c'est la garantie de l'ouverture. Pour certains, l'attachement à l'Alsace serait un conservatisme. Pour nous au contraire, c'est la garantie de l'innovation. L'identité alsacienne, plus qu'aucune autre, attachée à la France et à la République, dans son cœur et dans ses tripes, est l'héritière d'une histoire riche, tumultueuse. Nous avons été au premier plan des conflits les plus sanglants des siècles derniers. Nous avons changé plusieurs fois de nationalité, et pourtant nous sommes le territoire par excellence de l'amitié franco-allemande et de la construction européenne. Cela atteste d'une certaine capacité à avancer et à se réinventer.

S'enrichir d'autres cultures, entreprendre sans se soucier des frontières, être riche de toutes les rencontres que nous faisons font partie de notre identité, de notre culture, de nos traditions. De ses vignobles jusqu'à ses usines, l'Alsace est une marque, connue et reconnue mondialement, qui fait la force de nos entreprises, de notre tourisme, de notre agriculture et de notre gastronomie. L'Alsace est le cœur européen de la France. Sentir ce cœur battre avec plus de vivacité que jamais en ce jour solennel et historique est une fierté collective, mais nous oblige aussi pour l'avenir.

Pierre Pflimlin aimait à dire : « Je suis européen parce que je suis alsacien. » Cette citation fait écho à un extrait de l'ouvrage de Sylvain TESSON qui affirme : « Je crois à la perfusion de la géographie sur nos âmes. » Cette géographie a perfusé nos âmes françaises d'un idéal européen indestructible. C'est une vraie chance pour la France.

L'Alsace, laboratoire d'Europe pour la France, permettra de construire encore davantage l'Europe du quotidien que nous appelons tous de nos vœux. Les événements dramatiques auxquels nous avons dû faire face en 2020 nous ont montré à quel point notre amitié, nos coopérations, nos liens avec nos voisins et partenaires allemands et suisses étaient précieux et stratégiques. Nous avons tant à faire ensemble. Je tiens à leur dire notre reconnaissance et notre envie de construire et d'agir avec eux pour aller encore plus loin, à l'avenir, dans nos actions communes.

Comment ne pas penser aussi, en cet instant, à Adrien Zeller, qui a tant de fois permis à l'Alsace de puiser dans ses racines la force et l'ingéniosité de surprendre au présent et de défier l'avenir ? Son exemple est une ligne de conduite qui doit nous inspirer.

La Collectivité européenne d'Alsace existe aujourd'hui, car nous avons pris nos responsabilités, sans jamais céder ni à la facilité ni à la démagogie. C'est aussi une ligne de conduite que nous devons, dans la durée, à nos concitoyens. Ils veulent une Alsace pleinement mobilisée pour les épauler dans les difficultés du présent et qui jouent son rôle de levier et de moteur pour permettre le sursaut nécessaire face à la crise. Ils veulent une Collectivité qui considère et valorise tous ses territoires, toutes leurs spécificités, une Collectivité qui intègre pleinement la réflexion citoyenne, les forces vives du territoire dans ses réflexions et dans son action.

Il s'agit de la cinquième Collectivité de France métropolitaine sur plus de 36 000 à bénéficier d'une loi spécifique, l'une des lois les mieux votées de la décennie. Dotée de compétences nouvelles et inédites, la Collectivité européenne d'Alsace a entre ses mains de formidables atouts. L'intelligence collective et la volonté collective permettront de relever ces défis et de déplacer des montagnes. Nous sommes à l'aube d'une occasion unique pour l'Alsace d'écrire une nouvelle page de son histoire. Nous serons près de 2 millions d'Alsaciens à écrire cette histoire collectivement.

Nous n'aurions pas pu écrire cette nouvelle page sans la confiance et le soutien du Président de la République Emmanuel MACRON, sans l'action du Premier ministre Édouard PHILIPPE, et sans l'engagement fort, personnel, de ma collègue Ministre Jacqueline GOURAULT. Nous n'aurions pas pu écrire cette nouvelle page sans la confiance et le soutien de ce peuple alsacien qui, au cours de ces derniers mois, a une fois de plus fait preuve de son admirable et incroyable courage, de sa résilience et de sa solidarité. Nous n'aurions pas pu écrire cette nouvelle page sans l'ensemble des agents et collaborateurs des anciens conseils départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin qui, dans l'ombre, ont travaillé avec passion et ténacité, parfois jusqu'au bout de la nuit.

À eux tous et à vous, chers collègues, je veux dire ma gratitude, mon respect pour cette belle œuvre commune que nous avons su construire et que nous devons à présent faire grandir. C'est l'honneur de ma vie que d'avoir contribué avec vous toutes et tous à cette renaissance alsacienne.

Enfin, ici, à Colmar, vous me permettrez de finir sur une note plus personnelle, en pensant à mon grand-père Joseph Rey. Victime de la guerre, il consacra sa vie à la réconciliation franco-allemande et à l'œuvre européenne. Il avait une haute idée de la France, de la République, de l'Alsace et de son rôle. Je ne peux m'empêcher de penser à la fierté qui serait la sienne aujourd'hui en voyant que ses combats ne sont pas orphelins et que nous les perpétons tous ensemble. Plus que jamais, vive l'Alsace. Je vous remercie.

*Applaudissements soutenus.*

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci Brigitte. Merci Rémy. La parole est à Éric STRAUMANN.

**M. STRAUMANN** – Merci, M. le Président. Mme la Ministre, mes chers collègues. D'abord, bienvenue à Colmar.



*Amusement des élus.*

Merci à Frédéric BIERRY d'avoir choisi le chef-lieu du Haut-Rhin, qui garde sa préfecture, pour cette séance d'installation, probablement historique – mais c'est l'histoire qui décide de ce qui est historique ou non.

J'ai bien entendu le message de Mme la Préfète, qui met en avant au nom de l'État la différenciation dans laquelle on cherche à nous enfermer. En Alsace, nous souhaitons l'égalité : celle qui est gravée au fronton de nos mairies. Nous voulons l'égalité, car nous souhaitons être traités comme d'autres régions françaises, la Bretagne et la Corse par exemple.

Mes chers collègues, je ne veux pas être trop long. Je vous ai remis un petit ouvrage, *Colmar l'insolite*. Il a été imprimé avant que je sache que la séance d'installation serait à Colmar. Mais je vous propose d'aller à la page 8, où est évoquée la Décapole, la plus ancienne institution alsacienne, qui a vécu 325 ans. Nous y apprenons que nos anciens ont bien géré l'administration territoriale, puisque le siège politique était à Colmar et le siège administratif à Haguenau.

En tout cas, nous souhaitons tous la réussite de cette Collectivité. *Une belle année à tout le monde et le meilleur pour l'Alsace. (En alsacien.)* Merci.

*Applaudissements.*

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci Éric. La parole est à Yves HEMEDINGER, M. le Député.

**M. HEMEDINGER** – Merci, M. le Président. Mme la Ministre, mes chers collègues. Je ne voudrais pas commencer mon intervention sans vous souhaiter à vous toutes et tous une très bonne année 2021. Puisque nous ne sommes pas en-dehors des réalités ni hors sol, je souhaiterais avoir une pensée pour toutes celles et ceux qui ont souffert et qui souffrent encore de cette terrible pandémie qui, malheureusement, n'est pas terminée, et de la crise économique et sociale qu'elle génère et qui fait souffrir bon nombre de nos concitoyens.

Nous vivons effectivement aujourd'hui un grand moment, celui du retour tant souhaité de l'Alsace institutionnelle. Je veux aussi saluer toutes celles et ceux qui ont œuvré pour que nous puissions en arriver là aujourd'hui. En plus des politiciens qui ont été cités par Frédéric BIERRY, je pense à nos collaborateurs, toutes catégories confondues, qui ont mis en musique la volonté politique nous permettant d'arriver à cette séance sans doute historique d'aujourd'hui.

Nous disposons désormais d'un formidable outil politique pour relancer la machine Alsace, son économie, sa culture, son art de vivre, sa coopération avec ses voisins, son histoire et son avenir. L'être humain a besoin de repères, de terroirs. Nous avons besoin d'être de quelque part. Nous sommes alsaciens, fiers de l'être et la Collectivité européenne d'Alsace rétablit en partie ce lien charnel.

Il existe encore néanmoins des étapes à franchir pour répondre pleinement au désir d'Alsace que nous avons entendu ces dernières années. Nous devons donc rester déterminés et concentrés dans cet objectif final. La loi NOTRE, à laquelle tu as fait allusion, cher Frédéric BIERRY, a été votée et voulue par le Président François HOLLANDE, ses ministres et sa majorité de l'époque. Nous ne devons surtout pas nous arrêter en si bon chemin aujourd'hui.

Je présente donc tous mes vœux à la Collectivité européenne d'Alsace. J'en formulerai trois. Le premier vœu est que la Collectivité européenne d'Alsace soit une Collectivité de proximité et qu'elle ait les moyens d'agir concrètement pour le quotidien. L'absence de

proximité est la grande erreur, le grand problème de l'organisation centralisée française. Il s'agit aussi de ce qui renforce la défiance vis-à-vis des élus, de ce qui éloigne toujours plus nos concitoyens des urnes. Nous nous sommes battus pour obtenir des compétences nouvelles afin de renforcer l'utilité de notre collectivité. Il sera désormais nécessaire de veiller à avoir les moyens de les exercer dans les meilleures conditions possibles – je pense notamment au transfert des routes. Nous devons aussi obtenir d'autres compétences. Avec les collègues parlementaires et l'aide de notre Ministre alsacienne, nous agirons pour qu'il en soit ainsi. Dans quelques semaines, arrivera en discussion au Parlement la loi 4D, qui proposera un renforcement de la décentralisation. Cela doit être l'occasion de demander plus de pouvoirs locaux, plus de droit à l'expérimentation, plus de décentralisation. Je souhaite par exemple, en plus de ce qui a été dit concernant la santé, à juste titre, par Frédéric BIERRY, obtenir une décentralisation écologique, avec la mise en place d'une clause climatique locale. Bien entendu, il s'agit de points que nous aurons à voir ensemble.

Le deuxième vœu que je formule est que la Collectivité européenne d'Alsace ait une ambition exceptionnelle. Elle peut et doit devenir une Collectivité phare en matière de transition écologique et économique. Nous disposons de thématiques essentielles sur lesquelles nous travaillons pour renforcer le « e » de la CeA, c'est-à-dire le caractère européen, comme le bilinguisme et la coopération transfrontalière. Mais allons plus loin, Devenons une terre de reconquête industrielle. Nous en avons tous les atouts. Faisons du territoire de Fessenheim et de la bande rhénane un site pilote pour l'implantation des industries pharmaceutiques et des laboratoires, afin de retrouver notre souveraineté médicamenteuse, comme l'a lui-même souhaité le Président de la République. Soyons une terre d'excellence et d'expérimentations écologiques. Je pense à l'hydrogène, à la méthanisation, aux transports. Il s'agit d'une écologie à l'alsacienne, c'est-à-dire pragmatique, de bon sens, amie et non punitive, vertueuse en termes d'emploi.

Le troisième et dernier vœu est que nous soyons une Collectivité d'équilibre. L'ADN de l'Alsace est sa colonne vertébrale constituée de villes (Haguenau, Strasbourg, Sélestat, Colmar, Mulhouse, Saint-Louis) qui sont irriguées par toutes les communes périurbaines et rurales situées tout autour et qui renforcent cette colonne vertébrale. Il s'agit de notre ADN. Ne nous métropolisons pas, car cela ne serait pas conforme aux territoires. Colmar est prête, bien sûr, à jouer ce rôle central. Vous savez que l'élu colmarien que je suis y sera particulièrement sensible.

J'ai toute confiance en notre nouveau Président, Frédéric BIERRY, pour porter ce souffle et ce formidable espoir né aujourd'hui et créé ces derniers mois et années. J'adhère totalement à la feuille de route qu'il a exprimée tout à l'heure. La Collectivité européenne d'Alsace est un outil qui doit servir la volonté politique, et non l'inverse, un outil qui simplifie et lutte contre la bureaucratie. Pour moi, les structures et les institutions ne valent que par les projets et les réalisations qu'elles engendrent. Merci.

*Applaudissements.*

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci. La parole est à Pierre BIHL.

**M. BIHL** – Mme la Ministre, Mesdames et Messieurs les parlementaires, M. le Président de la Collectivité européenne d'Alsace, Mesdames et Messieurs les conseillers d'Alsace, chers collègues. Nous y voilà donc. Le compte à rebours qui s'égrenait depuis un an sur la façade de cet Hôtel de Département est enfin arrivé à son terme. Depuis hier, la Collectivité européenne d'Alsace, celle de toutes les Alsaciennes et de tous les Alsaciens, est officiellement entrée en fonction. Désormais, elle dispose des instances nécessaires à sa gouvernance, à savoir une Assemblée délibérante et un exécutif. Et en coulisse, les quelque 6 000 agents qui mettront en œuvre au quotidien les politiques que nous adopterons.

Permettez-moi, chers collègues, de débiter cette intervention, comme vient de le faire

Rémy WITH, en vous félicitant très chaleureusement, M. le Président, chers Frédéric, pour votre très belle élection à la tête de notre Collectivité. Nous savons que nous pouvons compter sur votre engagement, sur votre détermination et sur votre enthousiasme pour que la Collectivité européenne d'Alsace soit à la hauteur des fortes attentes que nos concitoyens placent en elle depuis l'annonce de sa naissance. Les membres de notre groupe Uni pour le Haut-Rhin, qui va rejoindre le groupe présidé par Philippe MEYER et qui s'appellera Uni pour l'Alsace, vous assurent de leur soutien fort et entier.

Chers collègues, comme vous le savez toutes et tous, le moment que nous partageons aujourd'hui est d'une importance politique capitale. D'abord parce qu'il symbolise l'aboutissement d'une longue démarche, qui avait même parfois les allures d'un combat, et que nous avons menée tous ensemble depuis le début de notre mandature jusqu'au sommet de l'État. Il s'agit d'une démarche qui a débuté par la création de nos organismes satellites, il y a quelques années, tels qu'ALSABAIL et Archéologie Alsace, et ceux que nous avons rapprochés au fil des années, à savoir l'ADIRA, l'ADT et le CAUE Alsace, que nous avons porté sur les fonts baptismaux le 22 décembre dernier.

Mais ce moment est aussi fondamental parce qu'il marque le début d'une toute nouvelle aventure, celle d'une collectivité qui mettra en œuvre à l'échelle de toute l'Alsace ce service public à l'alsacienne dont nous avons déjà jeté les bases dans la gestion de nos deux collectivités départementales. Ce service public traduira notre sens de la rigueur, notre esprit d'ouverture, notre goût de l'innovation et notre besoin constant d'excellence. Cette Collectivité œuvrera pour le renforcement de la solidarité, ainsi que pour le développement de la citoyenneté. Elle visera l'efficacité maximale de ses politiques, notamment en agissant, comme l'a très bien souligné Rémy WITH, dans la plus grande proximité, en plein cœur de nos territoires.

À cet égard, permettez-moi de vous dire, M. le Président, chers collègues, qu'en me confiance la fonction de Vice-président en charge du Centre Alsace, vous m'honorez beaucoup et m'obligez encore davantage. Je serai en effet le garant de notre ambitieuse politique de territorialisation, dans un territoire emblématique de la Collectivité européenne d'Alsace puisqu'il sera le véritable trait d'union entre le Haut-Rhin et le Bas-Rhin. Il s'agit d'un territoire qui profite déjà d'une tradition bien ancrée de concertation et de collaboration entre les différents acteurs locaux des deux côtés du Landgraben. Je pense notamment au PETR de Sélestat Centre Alsace, qui accueille déjà la Communauté de communes du Val d'Argent, ou au slowUp de la route du vin, qui réunit, depuis 2013, 11 communes de ce territoire pour accueillir plus de 40 000 participants lors des dernières éditions.

Je vais conclure mon propos en remerciant toutes celles et ceux qui ont cru en ce projet de Collectivité européenne d'Alsace, qui y ont adhéré et qui ont ainsi contribué à le mener à son terme. Je pense en premier lieu à vous toutes et tous, chers collègues, ainsi qu'à nos présidents Frédéric BIERRY et Rémy WITH, à qui j'associe évidemment de façon très étroite Éric STRAUMANN et notre Ministre Brigitte KLINKERT. Je pense aussi à nos cadres, à nos collaboratrices et collaborateurs, dont l'engagement à nos côtés a été des plus précieux dans le processus de construction de la Collectivité européenne d'Alsace, et qui le sera encore, dès maintenant, dans son fonctionnement au quotidien. Je pense enfin aux représentants du personnel et aux organisations syndicales qui ont su faire preuve du sens des responsabilités qui était espéré de leur part, et qui ont été des partenaires importants de notre démarche.

Paul-Émile Victor a écrit ceci : « La seule chose qu'on est sûr de ne jamais réussir est celle qu'on n'a jamais tentée. » L'heure est à présent venu de transformer l'essai et nous le ferons. *Et maintenant, au travail. Chers collègues, les Alsaciens comptent sur nous. (En alsacien.)* Mes meilleurs vœux à toutes et à tous. *Une bonne année à toutes et à tous. (En alsacien.)* Merci.

*Applaudissements.*

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci Pierre. Dans l'ordre, maintenant, la parole est à Nicolas JANDER.

**M. JANDER** – Mme la Ministre, M. le Président, mes chers collègues. Au nom du groupe UDI et indépendants, je voudrais dire notre fierté d'avoir porté sur les fonts baptismaux cette Collectivité européenne d'Alsace. Sans aller jusqu'à employer des termes grandiloquents, car l'histoire se déroule mais ne se commente point, en tout cas pas en direct, nous devons reconnaître qu'il n'est pas donné à tout le monde d'être un acteur, dans sa vie d'élu, de la création d'une nouvelle Collectivité. Nous devons ce privilège aux Alsaciennes et aux Alsaciens qui ont manifesté depuis plusieurs années, comme cela a été rappelé par Mme la Préfète tout à l'heure, ce désir d'Alsace qui avait été mis à mal par la disparition de la Région Alsace. Nous le devons aussi – et je veux leur rendre hommage – aux présidents de nos deux collectivités qui, depuis le début, ont su jouer collectivement.

Brigitte KLINKERT a joué un rôle déterminant, agissant de concert avec Frédéric BIERRY, forts du soutien de l'ensemble des élus départementaux des deux départements, pour aboutir à l'accord de Matignon et au vote de la loi Alsace. Auparavant, au début du mandat, comme cela a été rappelé par Pierre BIHL tout à l'heure, les prémisses de ce rapprochement avaient été jetées par Éric STRAUMANN et Frédéric BIERRY avec la fusion des agences de développement économique du CAHR et de l'ADIRA et des agences de développement touristique dans l'ADT. Il en va de la vie des collectivités, comme de celle des êtres humains, de sang et de chair. Il n'y a pas d'amour, mais uniquement des preuves d'amour, et la fusion de ces agences en ont constitué de belles. Rémy WITH est venu parachever cette œuvre collective en favorisant, par son sens du consensus et par son expérience d'élu départemental, les accords les plus fins à trouver et les derniers ajustements. Je voudrais dire à Brigitte, à Frédéric, à Éric et à Rémy un grand et un chaleureux merci.

Il nous appartient à présent, chers collègues de tous horizons politiques, de faire en sorte que cette Collectivité soit une réussite, car cela dépend en réalité de chacune et de chacun d'entre nous. Plusieurs orateurs se sont et vont se succéder avec des idées pour y parvenir. Par souci de ne pas allonger les débats, je veux retenir une idée qui me tient particulièrement à cœur. Il peut en effet y avoir, parmi nos concitoyens, la crainte légitime de se trouver éloigné du centre de décision avec l'accroissement du périmètre de notre nouvelle Collectivité. Cette crainte est d'autant plus vive dans les territoires situés aux extrémités de l'Alsace. Nous devons y être attentifs, en restant ces élus de proximité que nous sommes toutes et tous dans nos cantons, ces élus certes à portée d'engueulades mais identifiés, accessibles et qui constituent souvent le dernier espoir pour nos concitoyens de trouver des solutions à leurs difficultés. Avec les élus centristes et indépendants du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, nous y veillerons, dans un groupe réuni faisant pleinement parti de l'intergroupe majoritaire. Je vous remercie.

*Applaudissements.*

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup Nicolas. La parole est à Bernard FISCHER.

**M. FISCHER** – M. le Président, toutes mes félicitations pour votre élection brillante, ce matin. Mme la Ministre, chers collègues élus. J'associe également les 6 000 agents de notre nouvelle Collectivité européenne d'Alsace.

Nous sommes ce matin dans une ambiance extrêmement sereine, permise d'ailleurs par cette très belle salle. L'ambiance de l'installation de la Collectivité européenne d'Alsace est empreinte de beaucoup d'enthousiasme, mais également de solennité et de retenu. Pourquoi ? Tout simplement parce que la Collectivité européenne d'Alsace que nous avons appelée, voulue et créée officiellement ce matin repose sur un triptyque : la nécessité, la

volonté et l'opportunité.

La nécessité, parce que nous sommes dans un monde extrêmement globalisé aujourd'hui. Dans la crise sanitaire que nous venons de traverser et qui est loin d'être terminée, nous avons bien compris combien nous sommes interdépendants, les pays et les continents les uns des autres. Nous sommes dépendants de nombre de domaines. Aujourd'hui, pardonnez-moi de le dire, mais le fait que la molécule la plus utilisée en France, le Doliprane, soit fabriqué en Asie n'est pas une grande réussite. Nous sommes, l'Alsace, une terre d'humanisme, comme cela a été répété. Je fais partie de ceux, nés dans une famille de paysans gaullistes qui pense que, pendant plusieurs décennies et depuis la Seconde Guerre mondiale, l'Alsace n'a pas eu de la part des pouvoirs publics, notamment parisiens, le témoignage de respect qu'elle méritait, même si nous avons connu quelques présidents de la République successifs qui ont de temps en temps réalisé des odes et des témoignages d'amour à l'endroit de l'Alsace. L'Alsace est une région à forte identité, à l'instar de la Bretagne, de la Corse, du Pays basque, ce qui n'enlève rien aux autres belles régions de France, qu'il s'agisse de la Normandie, du Limousin ou d'autres. L'Alsace a une identité, due à son histoire. Nos concitoyens ont besoin d'avoir des repères dans ce monde globalisé, si fascinant de nos jours, mais en même temps si inquiétant. Tout cela repose sur le fait qu'il était nécessaire de constituer une Alsace – ce que nous faisons.

Il s'agit ensuite de la volonté, comme cela a été rappelé par tous les interlocuteurs, en particulier le Président et Mme la Préfète. Quand on veut, on peut, de temps en temps. La volonté est déterminante. Je crois que toutes et tous ici, et bien d'autres, ont participé à une belle aventure qui nous permet d'asseoir aujourd'hui et de mettre en place la Collectivité européenne d'Alsace, avec beaucoup de bienveillance, mais également d'exigence et surtout d'humilité, parce que cela est complexe et il sera nécessaire de réussir. Mais l'envie est en général la moitié de la réussite. Cette amour et cette ode pour l'Alsace est la traduction de notre volonté, dans le respect des lois républicaines de la France, que nous chérissons, et de l'Europe, qui est une opportunité si extraordinaire. Nous mettons en place la Collectivité européenne d'Alsace le lendemain d'un Brexit qui nous fait mal au cœur et aux tripes, parce que nous avons besoin d'être unis et plus forts. Rappelons-nous que le continent européen est un gage de paix depuis des décennies.

Il s'agit enfin de l'opportunité. La porte entrouverte par le gouvernement de M. MACRON et par le Premier ministre a permis d'aboutir à une loi. Comme cela a été rappelé, une Ministre des collectivités territoriales a été à l'écoute, bienveillante, des parlementaires ont travaillé, deux ou trois présidents ont mouillé leur chemise avec des efforts continus – bravo à vous. Nous étions unis comme un seul homme, ce qui est nécessaire.

Mesdames et Messieurs, nous réussirons la Collectivité européenne d'Alsace, tout simplement parce que les temps l'exigent, nos concitoyens attendent de nous de faire mieux avec la même chose – ce que nous ferons. Je voudrais saluer également tout le travail préparatoire pour les orientations budgétaires du 15 janvier. Beaucoup de bienveillance et d'envie se sont exprimées, ce qui est gage de réussite. Vive l'Alsace, vive la France et vive l'Europe.

*Applaudissements.*

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup Bernard. La parole est à Nicolas.

**M. MATT** – Mme la Ministre, chère Brigitte, M. le Président, cher Frédéric, chers parlementaires, mes chers collègues. Tout d'abord, cher Frédéric, je me permets de te féliciter chaleureusement pour ton élection, en mon nom et au nom de Mme Françoise PFERSDORFF. La création de cette nouvelle Collectivité, esquissée initialement par l'appel Cap sur l'Alsace il y a presque trois ans, n'aurait pu se faire sans ton travail et celui de Brigitte KLINKERT, ni sans le travail à la fois opiniâtre et enthousiaste des élus locaux que nous sommes, ni sans celui des parlementaires alsaciens, ni sans la volonté du Président

de la République M. Emmanuel MACRON, appuyé à l'époque par le Premier ministre M. Édouard PHILIPPE, qui souhaitait travailler à un futur acte de décentralisation, marquant une volonté de faire confiance aux collectivités locales.

Cependant, mes chers collègues, le contexte de cette année naissante est bien différent de celui de 2018. La crise sanitaire a ébranlé nos certitudes. La crise économique et sociale induite par celle de la Covid-19 sera sans doute sans précédent depuis un siècle. Par ailleurs, il semble que nous traversons parallèlement une crise de confiance envers le monde politique, la science et la médecine. Aussi, M. le Président, je profite de cet instant pour encourager fortement à la vaccination contre le SARS-Cov-2.

Mes chers collègues, notre Collectivité alsacienne porte dans son nom plus qu'un espoir, une ambition, l'Europe. Nous souhaitons l'Alsace du 21<sup>e</sup> siècle, portée par notre Collectivité européenne d'Alsace, résolument européenne, impliquée dans la mise en place à l'échelle du Rhin supérieur de collaborations universitaires, économiques, culturelles et éducatives, généreuse et teintée des valeurs de l'humanisme rhénan. J'en profite pour saluer et remercier les agents de notre Collectivité sur qui reposera l'essentiel de nos capacités d'organisation et d'action. Sans eux, rien ne sera possible demain, comme hier.

Nelson Mandela écrivait il y a dix ans : « Je suis fondamentalement optimiste. Je ne saurais dire si c'est dans ma nature [ou si je l'ai cultivé]. Une partie de ce qui fait un optimiste, c'est de garder la tête tournée vers le soleil en mettant un pied devant l'autre. » Mes chers collègues, c'est cet état d'esprit que nous avons ce matin, Françoise PFERSDORFF et moi-même, lorsque nous avons rejoint le groupe Uni pour l'Alsace. Je vous propose aujourd'hui de partager cet optimisme, d'avancer et de faire ensemble, avec responsabilité, unis et fiers de notre diversité de parcours et d'opinion, au service de nos concitoyens, de l'Alsace. Merci pour votre aimable attention.

*Applaudissements.*

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup. Je voudrais juste demander : où est le soleil ? Aujourd'hui, je le cherche. Je ne sais pas de quel côté regarder pour le trouver. Il doit être derrière. Nous espérons qu'il nous rejoindra. La parole est à Éric ELKOUBY.

**M. ELKOUBY** – Mme la Ministre, Mesdames et Messieurs les parlementaires, M. le Président de la Collectivité européenne d'Alsace, chers collègues. Tout d'abord, permettez-nous de souhaiter à chacune et chacun d'entre vous, ainsi qu'à l'ensemble des Alsaciennes et des Alsaciens qui nous regardent aujourd'hui, une bonne et belle année 2021.

À n'en pas douter, ce 2 janvier restera un jour particulier dans l'histoire de nos deux départements. Loin de nous l'idée de minimiser l'instant, même si nous pouvons unanimement considérer que les Alsaciennes et les Alsaciens ont d'autres préoccupations que la constitution de la Collectivité européenne d'Alsace aujourd'hui. La crise sanitaire, la crise sociale, la crise économique rongent notre société et augmentent les inégalités. Ainsi, notre agitation à regrouper nos deux départements ne semble pas être la priorité de nos concitoyens, à moins que nous puissions leur démontrer qu'avec cette nouvelle articulation, leur avenir peut être meilleur et plus serein.

Cela passe par un réel pouvoir. Force est de constater que celui-ci reste encore restreint, étroit, car le regroupement de nos deux départements s'acquittera uniquement des compétences précédemment exercées par nos deux conseils départementaux, auxquels s'ajouteront quelques attributions spécifiques, mais totalement insuffisantes à ce jour. La Collectivité européenne d'Alsace n'a pas le caractère de Collectivité à statut particulier. La crise sanitaire et notre action quotidienne auprès des familles ont démontré que le transfert total de la compétence de santé publique aux départements serait une bonne chose, une perspective encourageante – comme vous l'avez souligné, M. le Président. Si nous sommes dans l'expérimentation ou la différenciation, réclamons alors cette compétence, qui

marquera une nouvelle avancée visible, tangible et concrète.

Certes, nous portons aujourd'hui sur les fonts baptismaux la Collectivité européenne d'Alsace, tout en conservant les circonscriptions administratives du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. En réalité, nous fusionnons nos politiques publiques, mais notre architecture reste identique : deux préfetures, des rivalités mises au grand jour, deux numérotations de département, des services déconcentrés du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Plutôt qu'à une fusion, nous assistons davantage – dans l'esprit de l'ordonnance du 28 octobre 2020 et de la loi Alsace – à un rapprochement de nos deux départements pour former une entité holding, loin des idées passées et toujours échouées de regroupement ou autre fusion. Mais nous sommes des démocrates et appliquons la loi, car la loi est l'expression de la souveraineté populaire. Pour nous, il n'existe pas forcément de lois ridicules.

Bien sûr, comme d'autres ici ou ailleurs, nous avons entendu les revendications, et le désir d'Alsace, bien qu'à nos yeux l'Alsace n'ait jamais disparue. Quel désir pour quelle Alsace ? Nous sommes profondément attachés à l'Alsace, car elle est notre terre natale ou d'adoption. Nous aimons l'Alsace pour son identité, pour sa culture, pour son enracinement européen, pour ses traditions, pour sa générosité, pour sa gastronomie, pour son ouverture, pour sa capacité à s'élever contre les fanatismes, contre les discriminations ou contre cette gangrène du racisme et de l'antisémitisme. Nous aimons l'Alsace parce que nous la vivons. Nous formons le vœu que cette Alsace, respectant son droit local, se particularismes, sa spécificité, guide l'avenir de la Collectivité européenne d'Alsace.

Dans l'almanach des dictons météorologiques, nous apprenons que le temps du 2 janvier présage chaque année celui de février, et celui des douze premiers jours de janvier indique le temps qu'il fera les douze mois de l'année. C'est dire si le choix de notre jour de réunion est important.

Nous avons, cher Frédéric BIERRY, compté sur vous pour faire de ces souhaits des réalités. Mais pour cela, vous aurez besoin de votre majorité, bien sûr, mais également de votre opposition, parfaitement engagée à vos côtés dans la construction de cette nouvelle Collectivité dans laquelle nous aurons, nous l'espérons, des moyens techniques pour faire vivre le débat démocratique. Car tout reste à construire, à bâtir. À ce moment-là, tout le monde doit y mettre du liant et du lien. Avec vous, nous voulons être les bâtisseurs de l'avenir, au seul bénéfice des citoyens alsaciens, au-delà des incantations, au-delà des seules consultations sur les logos des plaques d'immatriculation des véhicules qui, franchement, relèvent du fantasme plus que d'une réalité institutionnelle. Nous voulons être des bâtisseurs loyaux, mais exigeants, honnêtes et crédibles. De cette manière, nous avons voté – Mathieu CAHN l'a rappelé tout à l'heure – la délibération budgétaire aujourd'hui, alors que nous nous sommes abstenus sur le budget du Département du Bas-Rhin et que nous ne connaissons pas suffisamment celui du Haut-Rhin. Il s'agit là aussi de notre preuve de bonne foi, pour que la Collectivité européenne d'Alsace puisse enclencher son travail. De la parole aux actes : nous le démontrons.

C'est pourquoi, quand certains proclament que la Collectivité européenne d'Alsace est la prémisses d'une autonomie de l'Alsace, nous nous inscrivons en faux, car le Département Alsace restera un des acteurs du Grand Est, au même titre que tous ses voisins. Les évolutions institutionnelles actuelles n'invitent pas à la remise en cause de la décentralisation. L'Alsace ne sortira pas du Grand Est, comme l'a d'ailleurs dit le chef de l'État. La Collectivité européenne d'Alsace s'inscrit dans ce contexte. Le mérite de la clarté fera le succès de notre démarche.

Aussi, en tant que conseillers départementaux d'Alsace – car il s'agit bien là de la réalité – , nous mettrons nos forces, nos convictions, notre détermination au succès de cette initiative qui doit, à notre sens, revêtir un caractère absolu : l'aspect européen. Le « e » de la CeA ne peut pas être un appendice de notre action, mais au contraire notre force, notre moteur, notre puissance, afin de défendre le statut européen de l'Alsace et de

Strasbourg en particulier. L'Alsace ne peut se défaire de l'idée européenne qu'elle porte en ses germes et qui fonde son ADN, comme un marqueur déterminant, notamment dans les relations transfrontalières qui donneront à la CeA une dimension économique, sociale et humaine primordiale. Attachés au bilinguisme, nous pensons que le transfrontalier est l'essence même d'un tel rapprochement de nos deux départements pour en faire un pôle ouvert sur l'Allemagne, la Suisse et l'Europe en général. Défendre le statut européen de l'Alsace revient à défendre Strasbourg, et Strasbourg ne peut être affaibli encore davantage. Nous sommes déjà en alerte, car la capitale parlementaire de l'Europe s'estompe de plus en plus des radars et le soutien apporté à Strasbourg par l'État n'est pas, à notre goût, suffisant.

C'est pourquoi, logiquement, la capitale de la Collectivité européenne d'Alsace ne peut avoir son siège qu'à Strasbourg – siège politique et administratif. Bien sûr, Colmar, siège préfectoral du Haut-Rhin, revendique également ce rôle, mais la négociation peut se faire sur d'autres éléments, tels que la paierie déjà installée, car au-delà du symbole de capitale, il y a l'esprit de capitale. C'est cet esprit qui doit être le fil d'Ariane de notre Collectivité. Le cousu-main du Premier ministre Édouard PHILIPPE laisse quelques trous, voire des agrafes manquantes. C'est pourquoi, depuis le début, nous vous sollicitons pour que le lieu du siège et le mode de gouvernance puissent être clarifiés. Nous voilà au cœur du débat.

Élus de proximité, les conseillers départementaux d'Alsace – ou conseillers d'Alsace, pour reprendre l'appellation définie par le Conseil d'État – du groupe Socialistes pour une Alsace de progrès ont la volonté ferme et déterminée de conduire à bien notre notion durant les six prochains mois au-moins. L'identité alsacienne ou l'entité politique alsacienne ne se décrète pas ; elle se bâtit au jour le jour, s'appréhende et s'articule avec les difficultés du moment, avec ses voisins, notamment régionaux, avec les métropoles, les EPCI qui en font sa force, les associations, les entreprises, les forces vives, les pouvoirs publics, l'ensemble des habitants et des habitantes, les allocataires des APA, du RSA ou de l'AH qui l'incarnent.

Pour toutes ces raisons, cher Frédéric BIERRY, nous vous avons fait confiance en votant pour vous, comme un seul homme, les six réunis. Et nous vous en félicitons. Notre confiance ne peut être déçue. Elle est source d'unité, en cette période si éprouvante. Il s'agit d'une unité constructive, avec notre liberté de ton et d'action, pour respecter le pacte passé d'une Collectivité proche des citoyens et à leur écoute dans tous les domaines. L'urgence climatique est criante, le besoin de solidarité patent, le soutien à l'économie déterminant, l'ouverture sur l'Europe indispensable...

*Intervention hors micro d'un élu.*

... la consolidation de Strasbourg primordiale, et le rejet du replis identitaire ou du racisme et de l'antisémitisme une priorité.

**M. LE PRÉSIDENT** – S'il vous plaît, un peu de patience. Laissez-le terminer.

**M. ELKOUBY** – Pour toutes ces raisons, nous sommes au rendez-vous de l'Alsace, malgré les critiques et menaces que nous avons pu enregistrer depuis plusieurs semaines par des détracteurs de l'idée alsacienne, ceux qui prônent le repli sur soi et l'autonomisme, ceux qui prônent un retour à un autre temps, que nous rejetons et bannissons.

Chers collègues, l'Alsace est grande. L'Alsace est belle.

*Effervescence sur les bancs de l'Assemblée.*

L'Alsace est fraternelle. L'Alsace est solidaire. L'Alsace est féconde. Vous feriez bien de respecter également l'opposition, parce que nous avons respecté la majorité, cher Éric STRAUMANN, parce que vous êtes habitué à me couper dans mes propos ! L'Alsace est féconde, quand elle est rassemblée sur une seule notion : l'intérêt général. C'est cette



Alsace que nous célébrons aujourd'hui, à vos côtés.

Je conclurai en citant Simone de Beauvoir : « Le présent n'est pas un passé en puissance. Il est le moment du choix, il est le moment de l'action. » Ainsi, le moment historique n'est pas celui que l'on date, mais celui que l'histoire retiendra. Merci.

*Quelques applaudissements.*

**M. LE PRÉSIDENT** – Il est important que les sensibilités puissent s'exprimer. Le fait d'avoir des sensibilités parfois un peu différentes mais complémentaires est aussi la richesse de notre Collectivité européenne d'Alsace, et cela doit nous aider de répondre encore mieux aux attentes de nos concitoyens. Philippe TRIMAILLE souhaitait aussi s'exprimer.

**M. TRIMAILLE** – Merci, M. le Président. Mes chers collègues, nous voilà donc maintenant conseillers d'Alsace. À ce titre, je souhaite m'associer aux autres collègues pour féliciter le nouveau Président pour son élection. Cher Frédéric, vous avez le privilège d'être le premier Président de la Collectivité européenne d'Alsace. Il s'agit d'un honneur, bien sûr, mais aussi et surtout d'une lourde responsabilité. En effet, comme cela a été rappelé, la Collectivité européenne d'Alsace émane du désir d'Alsace, tel que l'ont exprimé les Alsaciens. Il s'agit du désir d'une Alsace forte, unie, solidaire et prospère, qui soit une chance pour la France et l'Europe de demain. Les attentes des Alsaciens sont importantes. Nous ne devons pas les décevoir, d'autant plus que la Collectivité européenne d'Alsace devra être en mesure, avec ses partenaires, de répondre efficacement aux enjeux économiques, sociaux et sociétaux, tels qu'ils ressortent de la crise sanitaire que nous traversons actuellement. En même temps, nous devons faire converger les politiques départementales dans le cadre d'un budget maîtrisé, tout en faisant en sorte que cela soit un facteur d'amélioration du service rendu à la population. Les enjeux sont donc énormes et le challenge à tenir sera exigeant.

C'est pourquoi je me félicite tout d'abord de l'union que nous affichons aujourd'hui, en cette séance d'installation de la Collectivité européenne d'Alsace, car l'union est la première condition de la réussite, y compris celle de cette Collectivité. D'aucuns présageaient que nous nous entredéchirions. Non. C'est l'esprit de responsabilité qui prédomine et qui présidera à nos travaux. Cela n'est cependant pas évident, et c'est pourquoi je souhaite en remercier chacun des élus de cette Assemblée.

Nous avons maintenant un Président, élu à l'unanimité. Avoir un Président, c'est bien mais cela ne suffit pas. Nous avons aussi des vice-présidents, auxquels j'adresse mes félicitations. J'en profite également pour rendre hommage aux anciens vice-présidents pour la qualité de leur engagement et de leur travail. Mais cela ne suffit pas non plus. Il n'y a pas les heureux élus et le reste des élus. Il n'y a que des élus heureux de pouvoir servir l'intérêt général. Chacun conseiller d'Alsace doit avoir la possibilité de faire valoir ses compétences en jouant un rôle et en ayant toute sa place dans la démarche collective. Cela impliquera de construire une gouvernance efficace et efficiente, plus horizontale que verticale, qui fasse vivre le dialogue et le débat entre nous, au service d'une coproduction des décisions et des actions.

Par ailleurs, nos concitoyens ont été très sensibles notre manière de mener le combat pour faire renaître l'Alsace, en étant une fois de plus unis, cette union étant incarnée par le binôme que vous avez formé, M. le Président, avec Mme la Ministre Brigitte KLINKERT. Sachez qu'ils comptent encore aujourd'hui sur ce binôme pour construire la Collectivité européenne d'Alsace et qu'ils souhaitent que Brigitte KLINKERT puisse continuer à y apporter bien évidemment toute sa part.

Cette gouvernance, propice à une démarche de projet qui associe tous les élus, mais aussi les citoyens, devra prendre à bras le corps l'ensemble des sujets qui font la vie de notre territoire, de manière lucide et sans en oublier. À ce titre, je me permets de signaler qu'il

est étonnant que n'apparaisse pas, dans le libellé des attributions des vice-présidents et donc des commissions, l'enjeu de l'autonomie, alors que la crise sanitaire en a accru la prégnance, tout particulièrement en ce qui concerne les personnes âgées. Nous avons en effet appris que, s'il est nécessaire de protéger les personnes âgées de la maladie, nous devons le faire en évitant un mal tout aussi grave que la maladie, à savoir l'isolement. À l'heure du vieillissement de la population, l'enjeu de l'autonomie sera de faire en sorte que les EHPAD, et plus largement l'ensemble des personnes âgées, soient ouverts à la société, de sorte qu'elles soient reconnues comme des acteurs à part entière de celle-ci, tout en étant protégées de la maladie. C'est pourquoi je souhaiterais que cette notion d'autonomie soit ajoutée dans le libellé d'une Commission et de la vice-présidence concernée.

Enfin, si la Collectivité européenne d'Alsace devra s'organiser pour associer tous les conseillers d'Alsace et traiter tous les enjeux qui relèvent de ses compétences, elle devra aussi reconnaître et entraîner tous les territoires qui composent l'Alsace et en font la richesse. Le Mulhousien que je suis – j'associe à mes propos mes collègues de Mulhouse, s'ils en sont d'accord – pense qu'il est utile de le rappeler. Certes, la question du siège, qui a conduit à beaucoup parler de Strasbourg et de Colmar, y est pour quelque chose. Mais Mulhouse, qui est la deuxième ville d'Alsace, doit aussi se retrouver dans les préoccupations de la Collectivité européenne d'Alsace et être reconnue à son juste niveau. Ce que je dis ici de Mulhouse est bien entendu valable pour tous les territoires.

La configuration dans laquelle nous installons aujourd'hui la Collectivité européenne d'Alsace a le mérite d'exister. Mais elle n'est qu'un point de départ – je crois que cela a déjà été dit – et transitoire. Nous avons six mois pour faire de la Collectivité européenne d'Alsace une Collectivité moderne, dont les Alsaciens puissent être fiers, c'est-à-dire une Collectivité collégiale, solidaire, efficace et innovante. Au final, les juges en seront les électeurs au mois de juin. À nous, ensemble et unis, de les convaincre et de leur donner envie de Collectivité européenne d'Alsace. Je vous remercie pour votre attention.

*Applaudissements.*

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci Philippe. Nous aurons l'occasion, bien évidemment, lors de notre prochaine séance, dans l'organisation des commissions, d'entrer dans les détails des attentes que tu as formulées. Nous aurons, bien évidemment, besoin de notre Ministre et de tous les élus pour relever les charges. Tous ceux qui souhaiteront relever les charges pourront s'y investir. Il s'agit d'une vraie nécessité, au regard des attentes fortes de nos concitoyens. Pascale JURDANT-PFEIFFER souhaitait également s'exprimer.

**Mme JURDANT-PFEIFFER** – Merci, M. le Président. Mme la Ministre, Mme et M. les Préfets, M. le Président, chers collègues. Permettez-moi au nom de l'ex-groupe centriste du Bas-Rhin d'exprimer aujourd'hui notre joie de nous retrouver en ce jour historique pour l'Alsace et pour la France. Nous pourrions dire à nos descendants : nous y étions. Mais cela ne s'est pas fait sans mal. Le chemin était semé d'embûches et notre groupe réitère aujourd'hui un vibrant hommage à Brigitte KLINKERT et à Frédéric BIERRY pour leur prodigieuse combativité. Ils ont fait fi de tous les scepticismes et ricanements. Ils ont juste écouté les aspirations profondes de nos concitoyens. De Brigitte KLINKERT et Frédéric BIERRY, obstinés, audacieux, culottés, précurseurs, qui ont permis ce bon en avant, permettez-moi de dire avec grande admiration et une once d'humour qu'ils ont été les suffragettes de la Collectivité européenne d'Alsace. Nous remercions et saluons aussi les parlementaires qui les ont soutenus. Certains n'ont pas hésité à mouiller la chemise pour les épauler. Merci aussi au Préfet MARX, qui a bien su traduire dans son rapport le désir d'Alsace.

Bien sûr, nous sommes encore loin du statut particulier à la Corse. Bien sûr, nous ne sommes pas extirpés du Grand Est. Mais il s'agit d'une étape puissante, franchie de si haute lutte qu'il serait indécent aujourd'hui de boudier notre plaisir. Référons-nous au bon sens populaire qui prône « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras » et « il vaut mieux

tenir que courir ». Nous tenons désormais notre Alsace, qui a bien failli nous échapper et disparaître, engloutie dans le Grand Est.

Il nous appartient à présent de démontrer à nos concitoyens qu'il n'existe pas une couche de plus au millefeuille institutionnel, que nous sommes là pour eux, sur le terrain, plus que jamais. J'en veux pour preuve la territorialisation renforcée qui va mailler toute l'Alsace, sous la houlette de Rémy WITH et des sept vice-présidents consacrés aux territoires. Plus que jamais, en ces lendemains chargés d'angoisses, d'incertitudes sanitaires, économiques, écologiques, nous, membres des groupes centristes et indépendants désormais réunis, relevons les manches encore plus haut, au service de tous les Alsaciens. Je vous remercie.

*Applaudissements.*

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci Pascale. La parole est à Marcel BAUER.

**M. BAUER** – Mme la Ministre, M. le Président – que je félicite –, Mesdames et Messieurs, chers collègues – que je félicite également pour votre nouveau titre de conseiller d'Alsace. Avec ma collègue conseillère départementale Catherine GREIGERT – qui malheureusement ne peut être avec nous ce matin, que je voudrais excuser et à qui j'exprime évidemment pour souhait de prompt rétablissement –, nous sommes les élus du canton bas-rhinois qui a la plus longue frontière avec le Haut-Rhin. De ce fait, nous avons souvent été amenés à rencontrer nos homologues haut-rhinois voisins, toujours avec plaisir, voire à travailler ensemble. Je prends les exemples d'Archéologie Alsace, présidée par Pierre BIHL, les instances environnementales régionales comme l'Ariena, le Conservatoire botanique d'Alsace, le Conservatoire des sites alsaciens, où Michel HABIG, Catherine GREIGERT et moi-même avons défendu les politiques respectives de nos deux collectivités. Bien d'autres manifestations locales m'ont permis de croiser des conseillers départementaux du nord du Haut-Rhin.

En tant que Président de la Commission dynamiques des territoires, en charge notamment des routes, de l'environnement, de l'agriculture, j'ai rencontré à plusieurs reprises et depuis quelques mois nos homologues haut-rhinois. Avec Michel HABIG, Alain GRAPPE, les directeurs, les chefs de services et responsables en charge de ces thématiques, nous avons travaillé sur l'harmonisation et la coordination de nos politiques en vue de la Collectivité européenne d'Alsace. Je voudrais saluer ici la motivation et le travail constructif qui a été réalisé entre nous : les élus, les agents de nos deux collectivités.

Le fait d'avoir siégé ensemble dans plusieurs instances communes, et ainsi de nous connaître, a largement contribué à l'harmonisation des différentes politiques. Merci à chacun d'eux. C'était un plaisir de travailler ensemble.

Je voudrais également remercier nos quatre présidents : Frédéric BIERRY, Éric STRAUMANN, Brigitte KLINKERT et Rémy WITH. Ils ont chacun, avec leur forte personnalité, œuvré pour arriver à cette journée qui nous rassemble aujourd'hui. Cette Collectivité européenne d'Alsace était attendue. Je crois pouvoir dire que nous, élus, de part et d'autre de cette frontière entre Haut-Rhin et Bas-Rhin, sommes bien placés pour nous réjouir de la voir disparaître et que le Landgraben ne reste plus qu'un souvenir. Je me réjouis d'autant plus que le nouveau territoire de l'Alsace centrale au sein de la Collectivité européenne d'Alsace se situe à cheval sur les deux départements administratifs du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Comme cela a été dit tout à l'heure par Pierre BIHL, nous vivons d'ailleurs déjà cela au niveau du PETR, lorsque nous avons constitué le SCOT de l'Alsace centrale, notamment avec le canton de Sainte-Marie-aux-Mines. Nos concitoyens ne pourront donc plus nous interpellier sur les disparités des politiques de nos deux anciennes collectivités. En effet, ils ont souvent comparé les pratiques du Département voisin.

Merci à vous tous, chers collègues, d'y avoir contribué. Maintenant, il nous revient de faire vivre cette nouvelle Collectivité européenne d'Alsace. *Que l'Alsace, notre région, revive. (En alsacien.)* Merci.

*Applaudissements.*

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup Marcel. Merci d'avoir été précurseur et de nous avoir montré la voie avec le PETR. La parole est à Lara MILLION.

**Mme MILLION** – Merci, M. le Président. Quel moment historique et quelle émotion. Nous sommes, comme vous l'avez toutes et tous dit, les conseillers d'Alsace. En tant qu'Alsacienne et élue mulhousienne, j'en suis fière. Quel bonheur de pouvoir vivre ce moment. Quel enthousiasme. Prenons le temps de nous le dire, d'apprécier ce moment. Félicitations, M. le Président. Vous avez été élu à l'unanimité, comme cela a été dit.

Nous menons le débat, le dialogue, depuis plusieurs mois. Depuis plusieurs mois, les Haut-rhinois et les Bas-rhinois, nous travaillons ensemble. Nous avons décidé ensemble que Colmar serait la capitale politique de la Collectivité européenne d'Alsace. Nous avons travaillé aux orientations budgétaires, que nous vous proposerons le 15 janvier. Que de chemin parcouru. Cela démontre notre unité pour mener à bien les missions confiées par les Alsaciennes et les Alsaciens.

M. le Président, votre volonté affichée est claire. Il s'agit d'une efficacité au service de l'Alsace, d'une solidarité, d'une bienveillance et évidemment d'une gestion à l'alsacienne – ce que je n'ai pas beaucoup entendu –, mêlant rigueur et innovation, sobriété et efficacité, action et performance. Il s'agit d'un beau programme et de défis qui nous attendent. Belle année 2021. Merci.

*Applaudissements.*

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci Lara. La parole est à Thierry CARBIENER.

**M. CARBIENER** – Merci, M. le Président. Mme la Ministre, Mesdames et Messieurs les parlementaires, M. le Président, cher Frédéric – que je salue avec grand plaisir à l'occasion de cette élection, avec l'ensemble des vice-présidents –. Je salue l'ensemble des collègues, des services, et tout particulièrement Rémy WITH, mon collègue Président du CASDIS 68, ainsi que le colonel CELLIER, qui est au rez-de-chaussée de cette Maison.

Je rappelle que la création de la Collectivité européenne d'Alsace, par ordonnance gouvernementale, a entraîné une évolution de nos deux SDIS en STIS (services territoriaux de l'incendie et du secours), qui connaîtront la Collectivité européenne d'Alsace comme financeur majeur commun. Pour cela, j'ai une proposition à faire à mon collègue, à savoir la création d'une Commission de travail au sein de la Collectivité européenne d'Alsace, qui aurait trois avantages et raisons majeurs.

Premièrement, il s'agit de continuer la politique, de permettre toujours de promouvoir le dialogue entre les deux STIS, et de faire en sorte que cette interdépartementalité soit optimisée et permette la transversalité en même temps que la pleine reconnaissance des différences, notamment concernant la fonctionnalité des corps communaux qui sont encore plus nombreux dans le Haut-Rhin que dans le Bas-Rhin. Il en sortira une forte volonté et un souci de bien prolonger les mutualisations existantes, les solidarités dans le travail, en convergence, pour que les capacités opérationnelles des deux STIS soient accrues.

Deuxièmement, cette Commission permettrait de s'identifier à une Commission existante à l'ADF, à Paris, qui rassemble les SDIS de France, au moment précisément où les regards de la France se porteront sur cette expérimentation alsacienne. Au-delà de la Corse et de la Haute-Savoie, nous devons, en termes d'incendie et de secours, avoir et atteindre une

vraie excellence. Nous avons un devoir d'exemplarité et de réussite administrative et financière.

Troisièmement, cette Commission serait évidemment aussi tout particulièrement la marque de nos relations transfrontalières avec les acteurs de la sécurité allemands, suisses, luxembourgeois, belges, mais aussi vis-à-vis de nos collègues vosgiens et mosellans.

Je salue donc cette avancée. Compte tenu de l'importance du secours, de l'apport en matière de sécurité, dans ces temps troublés, et des moments pédagogiques vis-à-vis de notre jeunesse, cette Commission doit pouvoir œuvrer ainsi dans cette transversalité qui a, plus qu'un sens, un véritable devoir.

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci. Nous avons beaucoup parlé de la santé. Le secours aux personnes fait bien évidemment partie intégrante de la santé publique que nous devons assurer à nos concitoyens. Les deux SDIS, devenus STIS, ont fait leurs preuves dans leur engagement au quotidien, avec leurs particularismes. Nous devons nous inspirer de cette richesse de ces deux STIS pour construire l'offre de sécurité pour nos concitoyens à l'avenir. Pour terminer, j'ai le plaisir de donner la parole à Philippe MEYER.

**M. MEYER** – Merci, M. le Président. J'ai le plaisir de conclure. Il s'agit donc de l'intervention la plus attendue. Comme la photo est prévue à 14 heures 30, cela me laisse une heure, ce qui est parfait.

Mme la Ministre, M. le Président, mes chers collègues. Comme cela a été largement exprimé par les uns et les autres, ce jour tant attendu du retour de l'Alsace, Collectivité unique, est arrivé, ici, à Colmar, au cœur de notre région, la véritable, la seule, l'indispensable, celle que nos ancêtres ont forgé depuis des siècles, l'Alsace, attachée à ses traditions, ses valeurs humanistes, celle ayant vécu tant d'épreuves, mais surtout, aujourd'hui, celle de 2021, qui innove, qui est tournée vers l'Europe, dont certaines et certains de ses filles et fils portent dans le monde entier notre culture, notre savoir-faire, vecteur d'excellence. Il nous revient à présent, chers collègues, de faire vivre et réussir cette nouvelle Collectivité, de lui faire bénéficier dans l'avenir de nouvelles compétences, dans le seul but de l'efficacité de l'action publique, pour tous les Alsaciens, sur tous les territoires, de Saint-Louis à Wissembourg.

Notre réussite peut et doit servir de modèle à suivre dans le pays, pour générer concrètement une nouvelle étape de décentralisation, au moment où nombre de nos concitoyens doutent de l'efficacité de leurs élus pour construire des outils performants, sobres en fonctionnement, dans cette période de notre histoire si trouble et incertaine. N'oublions pas qu'au 20<sup>e</sup> siècle, il y a quelques dizaines d'années seulement, notre région s'est relevée de drames bien plus violents.

Il y a soixante ans, en janvier 1961, le Président Kennedy disait : « La victoire a cent pères, mais la défaite est orpheline. » Vous connaissez cette expression. Notre Collectivité européenne d'Alsace ne constitue pas une défaite, pour qui que ce soit.

Il convient en cette journée d'exprimer notre reconnaissance – je joins mes paroles à ceux qui se sont exprimés jusqu'à présent – pour celles et ceux qui, depuis plusieurs années, ont permis la création de cette Collectivité européenne d'Alsace. Il s'agit des présidents Éric STRAUMANN, Brigitte KLINKERT, Rémy WITH et Frédéric BIERRY, bien sûr, qui n'ont pas ménagé leur peine, totalement soutenus par les élus des groupes majoritaires, dans toutes les étapes de cette construction. J'exprime aussi une pensée particulière à notre collègue Catherine GREIGERT, en lui souhaitant un prompt rétablissement.

Les parlementaires alsaciens des différents groupes politiques ont, durant ces derniers mois, bataillé avec force à l'Assemblée nationale et au Sénat. Je veux aussi remercier Jean ROTTNER pour sa présence ce matin et son soutien dans les accords de Matignon. Il revient également de saluer le soutien de la très grande majorité de nos 6 000 agents qui ont la charge de mettre en œuvre ce service public alsacien, dans notre Alsace riche de tous ses territoires et dans tout l'éclat de sa diversité. J'exprime une pensée à Delphine JOLY, ancienne DGS du Bas-Rhin, qui n'a pas ménagé sa peine durant tout ce processus, ainsi que Stéphanie TACHON et Laurent DARLEY. Je salue les membres des cabinets sous la conduite de Myriam STENGER et Jérémy BROGLIN.

Au nom du nouveau groupe majoritaire Uni pour l'Alsace, composé de 60 élus, avec à mes côtés Pascale SCHMIDIGER, je tiens à adresser au Président Frédéric BIERRY, nouvellement élu, toutes mes chaleureuses félicitations. Je connais bien, Président, vos qualités depuis de longues années. Elles seront nécessaires pour répondre aux enjeux. La tâche est rude, car les attentes sont fortes. Vous le savez bien. Vous aurez besoin, M. le Président, du soutien d'un groupe uni et fort pour porter nos politiques, avec nos collègues du groupe UDI et indépendants.

Permettez-moi de voir dans cette construction le verre à moitié plein, plutôt que le verre à moitié vide que voient toujours nos collègues socialistes. Strasbourg est forte, respectée. Mais l'Alsace ne se limite pas à Strasbourg. Vous devrez pouvoir compter, M. le Président, sur nos expériences, notre connaissance de nos cantons respectifs : celles des anciens présidents du Conseil départemental du Haut-Rhin, tout particulièrement. Notre Collectivité européenne d'Alsace peut également s'appuyer, ce qui est une richesse, sur notre Ministre Brigitte KLINKERT et, comme le disait mon collègue Yves, sur les quatre parlementaires élus dans cette Assemblée, en fonction depuis 2020.

Il me reste à souhaiter une excellente première année à la Collectivité européenne d'Alsace et à chacune et chacun d'entre vous, mes chers collègues. Puissent les générations futures dire que nous avons raison, lorsque l'histoire nous jugera, que nous étions au rendez-vous de l'Alsace et des Alsaciens. Je vous remercie.

*Applaudissements.*

**M. LE PRÉSIDENT** – Merci beaucoup Philippe. Pour conclure, permettez-moi de vous adresser tous mes vœux de bonheur, et d'abord de santé. Nous avons su au cours de l'année écoulée combien la santé était notre bien le plus précieux. J'ai une grande pensée pour Catherine, qui aurait aimé être parmi nous aujourd'hui, mais qui a été empêchée par ses pépins de santé. Tous mes vœux de bonheur et de santé à vous toutes et tous. Je vous remercie pour la tenue de cette première séance. Je vous renouvelle tous mes remerciements. Je mesure ma responsabilité et j'essaierai d'être digne de la confiance que vous m'avez témoignée fortement aujourd'hui. Je serai bien évidemment à votre disposition, parce que c'est ensemble, en équipe, que nous pourrions relever les défis de l'avenir de la Collectivité européenne d'Alsace et répondre aux attentes de nos concitoyens.

Je voudrais remercier aussi les journalistes qui sont venus en nombre pour suivre cette séance d'installation. Je formule le vœu qu'ils viennent en aussi grand nombre pour suivre les débats démocratiques de notre Collectivité, parce qu'il est important que nos concitoyens connaissent la réalité de vos actions dans vos cantons respectifs, dans les sept territoires qui porteront la dynamique de l'Alsace, cher Rémy. Vous êtes donc les bienvenus. Vous avez vu que cet hémicycle est extraordinaire. Le cadre de travail est fabuleux. Tous les élus sont au même niveau. Cela était aussi important. Plusieurs d'entre vous ont parlé d'horizontalité. L'horizontalité est aussi dans l'expression de cet hémicycle, où nous sommes tous à égalité, avec la même volonté d'investir et de réussir l'Alsace pour demain.

Bons vœux, bon appétit et *en avant (en alsacien)*.

*Applaudissements.*

*La séance est levée à 13 heures 40.*